GEN

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01823 2105
GENEALOGY
944
B873ZY,
1888
DEC

B N

HISTORIQUE ET LITTÉI

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 12. — 15 Décembre 1888

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES

A. Bernus. — **Le ministre Antoine de Chandieu d'après son journal inédit.** V. Les dernières années (1583-1591). Fin..... 617

DOCUMENTS

Ch. Read. — **Les défenses de Zamariel, de B. de Mont-Dieu et de F. la Baronie contre Pierre Ronsard.** 1563..... 636

F.-H. Gagnebin. **La famille Saurin, du Dauphiné et la première tentative missionnaire des protestants de langue française,** 1665-1707..... 657

N. Weiss. — **Le nombre des religionnaires des diocèses d'Alais et de Mende, en 1778.** Extrait d'un mémoire inédit de Rabaut Saint-Etienne..... 662

MÉLANGES

O. Douen. — Que sont devenus les registres des délibérations du Consistoire de Charenton?..... 666

BIBLIOGRAPHIE.

F. de Schickler. Mélanges historiques et religieux de M. A. Chastel, précédés d'une notice biographique par A. Bouvier..... 668

SÉANCES DU COMITÉ. 13 novembre 1888..... 670

CHRONIQUE.

N. W. — **La fête de la Réformation**..... 671

François de Lanoue, un dernier mot à M. D'Aussy..... 671

NÉCROLOGIE.

J. B. — **Ernest Staehelin**..... 672

ILLUSTRATIONS. — Reproduction agrandie d'une estampe représentant Pierre Ronsard, sur le titre de la Seconde Réponse de F. de la Baronnie à M. P. Ronsard..... 636

Titre et table des matières du Bulletin de 1888..... I-VIII

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU

D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT

(1534-1591)

V. Les dernières années. 1583-1591[1].

(*Fin*)

Chandieu ne fit pour le moment que toucher barre à Genève, se remettant en route après quinze jours de repos, pour s'acquitter d'une mission délicate, dont le roi de Navarre l'avait chargé auprès des cantons réformés et des États protestants de l'Allemagne. Outre Ségur, son représentant attitré depuis quelques années, Henri avait envoyé en ces contrées, à la fin de décembre 1587, un de ses chambellans, Antoine de Moret, sieur *Des Réaux*, porteur d'un double message : auprès des Suisses, il devait se plaindre de la conduite de leurs troupes, dont la défection avait commencé la déroute de l'armée auxiliaire[2]; des princes allemands, il devait s'efforcer d'obtenir de nouveaux secours en hommes et en argent. Mais Des Réaux put bientôt se rendre compte de la difficulté de sa tâche et de l'atteinte profonde que les derniers événements avaient portée

1. Voy. le *Bulletin* du 15 novembre dernier, p. 561 et suiv.

2. Les Suisses avaient commencé à négocier secrètement avec Henri III dès le 19 octobre, et capitulèrent le 27 novembre pour leur seul compte. Voy. Tuetey, *les Allemands en France*, Montbéliard, 1883, t. Ier, p. 124 et suiv.

à la considération de son maître et aux intérêts huguenots. Non seulement, en Allemagne, les organisateurs et les chefs de l'armée battue, Dohna, La Huguerye d'un côté, Guitry, Ségur, Bongars de l'autre, se décriaient à l'envi par des pamphlets haineux et s'accablaient de sanglants reproches, mais la capacité, la loyauté même du roi de Navarre était ouvertement discutée. La Huguerye, qui travaillait en secret pour le duc de Lorraine, laissait entendre que le Béarnais, d'accord au fond avec le roi de France, avait lui-même provoqué la défection des Suisses.

La situation étant telle, Henri comprit que, pour regagner tant de sympathies perdues, il fallait la présence d'un homme dont le caractère fût entouré d'un respect universel, et dont l'autorité et la réputation fussent incontestées « entres toutes personnes désireuses de l'avancement de l'Église[1] »; c'est pourquoi il s'adressa à Chandieu. « J'envoye le sieur de La Roche-Chandieu en Suisse et en Allemagne, écrit-il à Ségur[2], avec charge de vous dire bien particulièrement l'état de nos affaires et nos résolutions et desseins, et de prendre instruction de vous pour la conduite de sa négociation, vous priant de l'assister et user de cette occasion. Je ne doute point que sa piété et qualité ne donnent beaucoup de bonne odeur à nos affaires. Il a été présent à tout ce qui s'est passé, et peut être témoin et juge de mes actions. Il sait à qui on peut imputer la faute des inconvénients advenus, et à qui non. »

Dans ses *Instructions*[3], le roi enjoignait à Chandieu de travailler à la sûreté des Églises, qui n'étaient plus debout qu'en Navarre et dans les trois provinces de Guyenne, Languedoc et

1. *Mémoires et Corresp. de Duplessis*, t. IV, p. 195.

2. *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par Berger de Xivrey, t. II, p. 317. Cette lettre, non datée, est de janvier 1588, non de novembre 1587, comme le pensait l'éditeur.

3. *Instruction pour le Sr. de La Roche-Chandieu, ministre de la parole de Dieu en la maison du Roy de Navarre, sur ce qu'il aura à dire à son illustre cousin, monsieur le duc Casimir, administrateur de l'Électorat.* Je dois une copie de cette pièce, signée du roi, à Montauban, le 29 janvier 1588, à l'obligeance de M. L. de Tscharner.

Dauphiné; et ajoutait : « Il démontrera combien il est nécessaire qu'il y ait une bonne correspondance entre ceux de la Religion, tant de France que d'ailleurs, pour mieux résister aux desseins des ennemis... Et au cas que le sr. de La Roche-Chandieu voyait qu'on aurait donné quelques mauvaises impressions par delà, des actions du seigneur roi, pour les inconvénients advenus, il les éclairera, comme ayant été présent à ce qui s'est passé, étant des plus proches de la personne de Sa Majesté. » Ces instructions furent complétées par les lettres que Chandieu recevait dans le cours de ses négociations : ainsi le roi lui écrivait, de Saint-Jean-d'Angely[1], lui parlant de la mort du prince Henri de Condé, que l'on soupçonnait avoir été empoisonné, et d'une tentative d'assassinat projetée sur sa propre personne; il terminait par ces mots : « Je me recommande toujours à vos bonnes prières. Travaillez, je vous prie, à ce que nous soyons secourus, car nous n'avons point faute de résolution, de courage, de zèle et affection, et saurons bien faire notre profit des fautes passées. » En même temps Duplessis adressait à Ségur et à Chandieu un mémoire[2], où, de la part du roi, il leur parlait avec plus de détails des mêmes sujets, mais où il s'étendait en particulier sur un nouvel objet de négociation, savoir sur le choix du mari qu'il conviendrait de trouver pour la jeune duchesse de Bouillon, conformément aux dernières volontés de son frère. Par la mort de celui-ci, décédé à Genève ensuite des fatigues éprouvées dans la fatale expédition des reîtres, Charlotte de La Mark, âgée alors de quatorze ans, héritait entre autres des villes fortes de Sedan et de Jametz, qu'il importait de conserver en mains protestantes; le vicomte de Turenne, auquel Henri avait pensé dès l'abord, et auquel il revint par la suite, avait paru battre froid. « Le roi de Navarre, continue Duplessis, aurait pensé proposer

1. Le 4 avril 1588, non vers le 20 mars, comme le pensait l'éditeur des *Lettres missives*, qui reproduit cette lettre, t. II, p. 351, ainsi que M. de Barthélemy, *la Princesse de Condé, Charlotte-Catherine de la Trémoille*, Paris, 1872, p. 221.
2. *Mém. et Corresp. de Duplessis*, t. IV, p. 194 à 200.

auxdits sieurs de Ségur et de La Roche, et non à autres, deux mariages pour la susdite héritière, pour être par eux choisi, proposé et poursuivi en son nom celui qu'ils jugeront, pour les circonstances des lieux, affaires et personnes, plus utile pour l'établissement de l'Église, bien de cet État et avancement de son service, et surtout celui qui peut apporter plus de soulagement présent aux présentes nécessités qui nous travaillent. L'un est du jeune Palatin, neveu de monseigneur le duc Casimir..., l'autre est du prince d'Anhalt... Remet le tout ledit seigneur roi en la prudence desdits sieurs, desquels il désire au plustôt avoir résolution de ce qu'il doit attendre de leurs négociations et labeurs pour le secours de ses affaires. » Je ne sais quel usage les deux ambassadeurs purent faire de ces ouvertures, qui n'aboutirent pas; mais une lettre privée, que Duplessis écrivait à Chandieu bien des mois plus tard[1], montre que ce dernier continua à se préoccuper du sort de cette intéressante héritière, dont Henri avait, en attendant, confié la défense au généreux La Noue.

Parti de Genève le 19 mars 1588 (ancien style), Chandieu arrivait à *Heidelberg* le 1er avril, après s'être arrêté à *Berne*, *Bâle* et *Strasbourg*[2]; de Heidelberg, il se rendait à *Cassel* et à *Francfort*, pour revenir encore à la première de ces villes, où il séjourna le plus longtemps; car c'était Jean-Casimir avant tout qu'il s'agissait de se concilier. Malgré l'hostilité de *La Huguerye*, qui penchait depuis longtemps déjà du côté des Guises et dont les conseils avaient été trop écoutés jusque-là à Heidelberg, et en dépit des violences de Dohna à Francfort,

1. Le 30 décembre 1588. *Mém. et Corresp.*, t. IV, p. 294.

2. Les lettres du roi, presque identiques, pour l'accréditer dans ces trois villes, datées de Montauban, 29 janvier 1588, existent encore aux archives de Berne (*Frankreich*, t. III) et de Bâle (L. 117, n° 87); Stettler (*Chronicon*, Bern 1626, t. II, p. 326) a reproduit la première, en allemand; celle pour Strasbourg est dans les *Lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 335. — Voy. aussi les additions de Bruckner à la *Basler Chronick* de Wurstisen, édit. de 1883, p. 477. — Chandieu était encore porteur de lettres de Chastillon, du 17 février, au Conseil de Berne et à Jean-Casimir; conf. Delaborde, *François de Chastillon*, p. 322 et suiv., et *Mémoires de La Huguerye*, t. III, p. XXI et 230.

que Bongars réprima vertement[1], Chandieu paraît avoir réussi dans la partie essentielle de sa mission ; aussi le pasteur Daniel Toussain peut-il écrire à Hotman, à Genève, faisant allusion à un passage célèbre de l'*Iliade*[2] : « Ce nous a été une très grande joie de voir l'excellent Sadeel. C'est bien un tel intercesseur qu'il fallait envoyer pour guérir les blessures portées par la coupable et furieuse Folie. » Jean-Casimir témoigna au négociateur son contentement, entre autres, par le don d'une médaille d'or à son effigie[3].

Personnellement Chandieu fut partout extrêmement bien reçu dans le cours de ce voyage. A la joie de revoir son fils Daniel et d'anciens amis, comme *Toussain*, s'ajoutait celle d'en faire de nouveaux. Lect dit qu'il fut l'objet de distinctions particulièrement honorables de la part des universités et des Églises, comme de celle des magistrats et des souverains ; et Chandieu lui-même, publiant l'année suivante deux ouvrages théologiques[4], commencés depuis longtemps, les dédiait, en date du 1er mars 1589, aux jeunes princes *Frédéric*, comte palatin, et *Maurice* de Hesse (connus plus tard sous les noms

1. Conf. de Ruble, dans les *Mémoires de La Huguerye*, t. III, p. XVIII ; Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, p. XXIX et suiv. Voy. aussi Hagen, *Zur Geschichte der Philologie*, Berlin, 1879, p. 77 et suiv.

2. *Tales omnino Litae erant huc mittendae ad ea vulnera sananda, quae furiosa Ate inflixerat* (Comp. *Iliade*, IX, 502 et suiv.). *Hotomanorum Epistolæ*, p. 149. La lettre est de Heidelberg, 10 avril 1588 (non 1582, comme porte l'imprimé).

3. La Huguerye, *Mémoires*, t. III, p. 227. Voyez du reste tout ce que cet auteur dit de la mission de Chandieu, ensuite de laquelle sa propre influence auprès de Casimir fut fort diminuée : p. 221 à 227, 230, 245 et 252.

4. *De spirituali manducatione Corporis Christi*... s. l. Io. Le Preux, 1589, in-8 ; *De sacramentali manducatione Corporis Christi*... ib. 1589 ; l'un et l'autre reparurent, en 1590, en seconde édition augmentée. Conjointement avec son livre de 1585 sur la nature humaine de Christ, ces deux écrits furent vivement attaqués plus tard par les théologiens luthériens Égide *Hunnius*, Balthasar *Mentzer*, Phil. *Nicolaï*, Léonard *Hutter*, auxquels le réformé Matthias *Martini*, professeur à Herborn, répondit avec vigueur ; mais cette vive et longue controverse, qui se poursuivait encore pendant les premières années du XVIIe siècle, se place presque tout entière après la mort de Chandieu, de même qu'une attaque d'un autre luthérien, Jean *Winckelmann*, contre un opuscule posthume, publié, peut-être à tort, sous le nom Sadeel, à Lich, en 1597.

de Frédéric IV et de Maurice le Savant), en témoignage de l'accueil qu'il avait reçu à Heidelberg et à Cassel, de la part de Jean-Casimir et du landgrave Guillaume le Sage, ainsi que de tout leur entourage; il nomme spécialement Othon de *Grunrade*, dans la première de ces villes, le gouverneur Bernard *Keutel* et le chancelier Henri *Hund* (en latin *Canisius*), dans la seconde.

Chandieu sut faire servir son voyage de plus d'une manière au bien des Églises : passant à Lausanne à l'aller et au retour, il cherche à ramener à la modération ses amis *Aubéry* et *Bœuf*, alors dans le vif de la discussion que nous avons mentionnée précédemment, et se préparant à aller au synode de Berne, qui doit les juger [1]; à Francfort, il engage le Poitevin B.-C. *Bertram*, orientaliste de mérite, qu'il connaissait de Genève, à accepter une vocation pour la chaire d'hébreu de Lausanne, que Michel Hortin venait de quitter [2]. Les questions ecclésiastiques avaient aussi été l'objet de ses entretiens à Payerne avec le pasteur Nicolas *Séguier*, originaire de Paris, à Berne avec Christian *Am Port*, professeur de théologie, et à Bâle avec Jacques *Grynée*, avec lequel il commença dès lors une active correspondance, qui ne cessera qu'à sa mort.

Rentré à *Genève* le 15 mai 1588 (style ancien), Chandieu continua à s'occuper activement des affaires du roi, qui étaient celles des Églises; malheureusement les lettres qu'il reçut encore de Henri n'ont pas été retrouvées jusqu'ici, sauf un

1. *Sadeelus noster,... Lausannam transiens, cum Alberianis colloquetur, utinam aliquo cum fructu.* Beza Grynæo, 12 mart. 1588. — *D. Bovem et D. Alberium pacem colere, magna cum laetitia videmus; quod, ut perpetuum sit, et opto et precor.* Sadeel Grynæo, 16 aug. 1588.

2. « Etant à cette dernière foire de Francfort, M. Bertramus a donné toute assurance de sa volonté à Mons. de Chandieu, qui aussi de bouche le nous a fidèlement rapporté. » Lettre de Bœuf au Conseil de Berne, Lausanne, 21 mai 1588; aux Archives cantonales à Lausanne, d'après une communication obligeante de M. A. de Crousaz, archiviste. — Professeur à Genève depuis bien des années, Bertram avait dû être congédié, en octobre 1586, à cause de la pénurie de la République; étant à Heidelberg, en avril 1587, il fut nommé pasteur de l'Église française de Frankenthal, poste qu'il occupa un an.

court billet, de La Rochelle, 4 juin 1588[1]. Avec Bèze, il était à Genève un des hommes de confiance chargés par le roi de recevoir les sommes réunies par les protestants de France, aux fins de payer les dettes contractées en Suisse et en Allemagne pour l'entretien des troupes[2]; mais, comme cela était à prévoir, il recevait plus de réclamations que d'argent; une lettre à Grynée, du 24 mai 1589, montre la peine qu'il se donnait pour faire prendre patience à des créanciers alarmés; avec une entière bonne foi il assurait que le roi de Navarre ne manquerait pas de faire droit à tous, dès qu'il le pourrait, comme il l'écrivait à Chandieu dans toutes ses lettres; mais l'événement devait montrer que cette confiance était illusoire, car Henri IV, roi de France, ne payera pas les dettes contractées par le roi de Navarre. Heureusement que Chandieu ne sera plus là pour être témoin de ces choses.

Quoi qu'il en soit, il conserva toujours une affection profonde pour ce roi, duquel il attendait beaucoup de bien, mais dont il ne se cachait pas les faiblesses; et il ne cessait pas de prier pour lui. Lorsque, le 4 août 1589 (style ancien), la nouvelle se répand à Genève que Henri III vient de mourir assassiné, mais non sans avoir désigné lui-même le roi de Navarre pour son successeur, Chandieu inscrit ce grand événement dans son Journal, et y joint la prière suivante, en faveur de celui auprès duquel il a eu charge d'âme :

O juge éternel, dont j'adore les conseils merveilleux et insondables, aie pitié de ton Église, et dirige par ton esprit le roi de Navarre, maintenant roi de France; fortifie-le par ta vertu, assiste-le de ton secours, de sorte que, escorté par l'armée de tes anges, il marche en sûreté au travers des assauts, des pièges, des trahisons, des complots, en un mot au travers de toutes les ruses et de toutes les violences; et qu'il s'employe

1. Attribué à tort à la fin de mars, dans les *Lettres missives*, t. II, p. 357; reproduit aussi par M. de Barthélemy, *l. c.*, p. 226.

2. Voy. *Mémoires et Corresp. de Duplessis*, t. IV, p. 258. — Encore le 25 janvier 1591, moins d'un mois avant sa mort, Chandieu se préoccupe, avec Bèze, d'un emprunt à faire en Allemagne pour payer les mercenaires que Turenne est en train de rassembler à l'étranger pour Henri IV.

avec activité, fidélité et succès à l'établissement des Églises évangéliques. Fais, ô Père céleste, roi des rois et seigneur des seigneurs, qu'il soit une lumière pour tous par sa piété et sa justice; soumets sa conduite à tes commandements; accorde lui des conseillers pieux, droits et sûrs. Allume en son âme un zèle ardent pour la propagation de l'Évangile; suscite, confirme et maintiens des pasteurs fidèles, vertueux, saints, et bénis leurs travaux. Rassemble sous son autorité le royaume de France divisé; appaise les troubles; incline les esprits des hommes pour que tous acceptent ton juste dessein. Brise, éteinds et détruis, par ta force toute puissante et ton très juste jugement, les Guizes sanguinaires, perfides, antichrétiens, acharnés, et toute leur faction impie et criminelle. Donne à *Henri IV, roi de France et de Navarre,* un règne prospère, heureux et long, à la gloire de ton saint nom, pour l'édification de l'Église chrétienne, pour la ruine de la papauté romaine et de tout ce qui est antichrétien, enfin pour la consolation de tous les hommes pieux, spécialement de moi et de tous les miens.

Quelques mois plus tard, le 1er janvier 1590, Chandieu recevait encore une lettre de la main du roi, ce dont il prend note avec une grande joie : « C'est ici la première lettre que j'ai reçue de *Henri IV, roi de France et de Navarre.* — Protège-le, Père tout puissant, à l'ombre de tes ailes, et affermis son âme dans la vraie religion. » Une lettre de Bèze à Grynée (15 janvier 1590) nous montre que Chandieu ne se contentait pas de prier pour le roi, mais qu'il l'exhortait aussi par lettres : « Quant au roi, écrit Bèze, nous recevons à son sujet les meilleures nouvelles de la part de gens dont le témoignage est pour moi d'une grande valeur... Mais, puisque ce prince est assailli, comme pas un, par les plus grands périls de droite et de gauche, il a besoin des prières et des loyaux avis de tous les hommes de bien, ce dont notre Sadeel et moi nous nous acquittons aussi bien que cela est possible à distance. »

Les sentiments exprimés dans ces citations font comprendre quelle douleur Chandieu aurait ressentie s'il avait pu prévoir le changement de religion de son royal pénitent, deux ans après sa mort; mais ils sont insuffisants pour autoriser la supposition qu'il ait eu sur ce point plus de clairvoyance que

Duplessis, dont les yeux ne se dessillèrent qu'à la dernière extrémité; et rien ne vient corroborer le témoignage isolé d'Aubigné[1], lorsqu'il dit, parlant de l'an 1593 : « Voilà le Roi à la messe; nouvelle qui fut moins étrange, comme prévue par plusieurs, et entre autres par La Roche-Chandieu, qui depuis languit jusques à la mort de déplaisir. »

Lorsque Chandieu rentra à Genève, il espérait sans doute pouvoir y vaquer en paix à ses travaux théologiques et à l'éducation de ses enfants; comment se serait-il douté que la ville qui servait de refuge assuré aux siens, comme à tant d'autres, allait être, elle aussi, exposée aux troubles, aux souffrances et aux dangers de la guerre, et d'une guerre qui la mettrait à deux doigts de la destruction?

Genève avait vu mourir, en 1580, un dangereux adversaire en la personne d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie; mais son fils Charles-Emmanuel, jeune, ambitieux, belliqueux et persévérant, devait être pour elle un ennemi autrement acharné, qui, pendant plus de vingt ans, ne cessera de l'avoir pour objectif dans toutes ses entreprises. Divers complots, découverts à temps, et d'incessantes tracasseries avaient montré déjà aux vigilants magistrats de Genève à quel voisin déterminé ils avaient affaire. Lorsque, en 1585, il devint gendre de Philippe II, roi d'Espagne, et, par conséquent, l'allié des Guises, son audace s'accrut de l'appui que lui donnaient ces

1. *Histoire univ.*, éd. 1626, t. III, p. 503. Si, à la rigueur, ce passage n'implique pas absolument l'anachronisme qu'il semble contenir à première vue, on n'en peut dire autant de cette citation de Chorier (*Abrégé de l'histoire du Dauphiné*, livre 10), reproduite sans observation par Teissier, dans ses additions aux *Eloges des hommes savans tirés de l'Histoire de de Thou*, Leyde, 1715, t. IV, p. 110 : « Le roi écoutait Chandieu avec plaisir. Les erreurs semblaient des vérités dans ses discours; mais il quitta la cour après que le roi les eut abjurées. Il eut peur qu'on ne le regardât comme un captif attaché au char de triomphe de la religion catholique, qui avait porté ce prince à l'Église. » L'abjuration de Henri IV eut lieu le 25 juillet 1593; Chandieu était mort le 23 février 1591 (ancien style).

puissants ennemis des reformés[1]; enfin, le pape Sixte-Quint était si résolu à en finir avec la Rome protestante, qu'un moment, en 1586, il pensa se mettre lui-même nominalement à le tête de la croisade projetée[2]. Henri III seul, que le traité de Soleure, conclu en 1579, unissait plus étroitement à Berne comme à Genève, avait empêché la tempête d'éclater; mais la journée des Barricades, en mai 1588, semblait l'avoir si bien maté, qu'il était prêt, sur ce point-là aussi, à capituler devant le duc de Guise triomphant[3]. L'impuissance du roi de France était, pour le duc de Savoie, chose si indubitable, que, en octobre 1588, il se décidait à faire occuper militairement un territoire appartenant alors à la France, le marquisat de Saluces, qui venait de conclure une trêve avec Lesdiguières, le chef des protestants dans le Dauphiné. En même temps il réunissait des troupes dans le Chablais et ourdissait, avec le bourgmestre de Lausanne et quelques affidés, une conjuration pour faire rentrer le pays de Vaud sous sa domination. Berne et Genève, se sentant directement menacées, s'étaient armées.

Cependant un changement s'opérait dans la situation politique de l'Europe : l'Espagne consternée voyait périr la flotte formidable par laquelle elle avait cru subjuguer l'Angleterre; en France, Henri III, après s'être débarrassé par le poignard du Balafré et de son frère le cardinal, s'était jeté dans les bras du roi de Navarre pour résister à la Ligue; ensemble ils avaient envoyé en Suisse un fort adroit négociateur, Nicolas Harlai, sieur de *Sancy*, qui poursuivait le double but de lever, sans argent, des troupes pour son maître, et d'engager Berne et Genève à commencer la guerre contre la Savoie. Il réussit si

1. Voy. De Croze, *les Guises, les Valois et Philippe II*, t. I, p. 322 et 386 suiv.

2. Voy. les notes de Gautier à l'*Histoire de Genève par Spon*, Genève 1730, édit. in-12, t. II. p. 148 et suiv. — C'est là ce qu'un grave historien catholique, fort érudit, expose, sans ironie, de la manière suivante : « En Suisse, il (le pape) voulait délivrer Genève opprimée par les protestants. » *La Ligue et les papes*, par le comte Henri de L'Épinois, Paris 1886, p. 38. *O sancta simplicitas!*

3. De Croze, *l. c.*, t. II, p. 95 suiv. et 348; de L'Épinois, *l. c.*, p. 185.

bien que, dès le 2 avril 1589 (vieux style), la petite armée génevoise, commandée par *Guitry*, ouvrit hardiment les hostilités; puis, en mai, après qu'une série de succès eut bien engagé la mêlée, Sancy sut décider les dix mille Suisses qu'il avait recrutés, en partie avec l'argent des Génevois, à le suivre en France pour combattre la Ligue sous les deux Henri [1], laissant Genève, que Berne abandonnait à son tour lâchement peu de mois après, s'en tirer comme elle pourrait des mains d'un ennemi irrité, dont l'armée s'augmentait de nombreux soldats espagnols et de quatre mille Français ligueurs [2].

Je ne puis esquisser ici, ne fût-ce même qu'en m'en tenant aux événements capitaux, l'histoire de cette lutte vraiment héroïque, dans laquelle Genève risqua à plusieurs reprises de sombrer [3]. Mais je dois marquer la place prépondérante qu'elle tint dans les préoccupations de Chandieu, et cela à un double titre : ses deux fils aînés, *Jean* et *Jacques*, avaient pris les

1. L'histoire des deux compagnies bâloises faisant partie de ces troupes, de 1589 à 1593, a été racontée, à la lumière des lettres et rapports officiels de leurs capitaines, par M. Vischer-Merian, dans le *Basler Jahrbuch für* 1885, p. 150 à 265.

2. Henri IV, comprenant la nécessité de soutenir Genève, lui envoya du moins, dès qu'il fut roi de France, un officier expérimenté et dévoué, Claude de Cossé, sieur de *Lurbigny*, qui fut général des troupes génevoises dès le 23 août 1589; ayant été sérieusement blessé le 1er juin 1590, Guillaume de Clugny, baron de *Confergien*, arriva le 23 août suivant pour le seconder; vers la fin de l'année, *Sancy*, puis *Guitry*, apparurent de nouveau, cette fois avec des renforts. — Lurbigny a droit à notre intérêt spécial, par le fait que *Jacques de Chandieu*, en épousant sa fille unique, Sara, héritera plus tard du titre de seigneur de Lurbigny. Voy *France protestante*, 2e éd., t. V, col. 1149.

3. Qu'il me soit permis, en renvoyant aux histoires de Genève, ainsi qu'à de Thou, à Goulart (dans les *Mémoires de la Ligue*, III, p. 696 et suiv., IV, p. 690 et suiv. et V, p. 790 et suiv.), à L. Vulliemin (t. XII de l'*Histoire de Jean de Müller*), à M. Gaberel (*les Guerres de Genève aux XVIe et XVIIe siècles*, Genève, 1880), de rappeler aussi un roman historique, dans lequel M. Du Bois-Melly, qui a fait déjà ses preuves dans ce genre, a agréablement mis ses patientes recherches au service de son talent de narrateur : *Eve de La Pasle, épisode de la guerre de Genève*, 1589-1590. Genève et Bâle, 1886. Notons aussi la *Muse chrestienne*, de Pierre Poupo, avocat de Bar-sur-Seine, publiée en deux parties en 1590 et 1592, et réimprimée partiellement à Paris en 1886, dans laquelle cet ami du pasteur Goulart, réfugié à Genève, chante un si grand nombre de souvenirs de cette guerre, et pleure les morts les plus illustres, notre Chandieu entre autres.

armes dès l'abord, sous Guitry, dans les compagnies suisses, levées pour la défense de la ville hospitalière à laquelle leur famille portait tant de reconnaissance; mais ils durent suivre leur corps de troupes en France; Jean se trouva, entre autres, à la bataille d'Ivry, et, vers la fin de 1590, il courut de sérieux dangers à Pithiviers. Je laisse à penser de combien de prières, souvent inscrites dans le *Journal*, le père accompagnait ces fils si tendrement aimés et qui ne devaient plus avoir la joie de le revoir.

Mais la guerre réclamait à d'autres titres encore ses pensées, ses prières et son dévouement, comme le témoignent de nombreuses pages de son *Journal*, que j'omets à regret, et comme un des hommes les plus distingués de la Genève d'alors, le professeur Jacques *Lect*, du Conseil des Deux Cents et plus tard syndic, le rappelle dans les paroles suivantes :

Bien que son cœur souffrît à cause de nos malheurs, il passa le reste de sa vie dans ce refuge, hélas trop peu paisible. Non seulement il remplit les fonctions pastorales, mais il donnait à notre Conseil, qui l'en priait, son avis sur les affaires publiques; et, lorsque quelque malheur arrivait, il rendait courage à tous. Bien plus, il accompagnait très souvent les troupes au combat, et, imposant la confiance par son aspect comme par sa parole, il enflammait d'une sainte et efficace intrépidité notre petit nombre, lancé contre tous les milliers des ennemis. Il mettait tous les cœurs en contact avec Dieu, soit qu'il s'agît d'implorer la victoire, et, bientôt après, d'en rendre grâce publiquement, soit qu'il fallût, selon les circonstances, consoler et calmer.

Laissons Chandieu raconter lui-même le combat du *Plan-les-Ouates*, au commencement duquel il avait fait la prière avec la troupe[1] :

Je n'ai point remarqué, écrit-il à Grynée le 12 juin 1589, chez tous ici, cette petite foi dont tu parles dans ta lettre. Et certes, lorsque, le 3 de

1. Il fit de même, le 12 juillet 1589, au combat de *Pinchat*; voy. Gautier, dans Spon., *l. c.*, II, p. 213. — Le *Journal* contient un récit presque identique à celui de la lettre ci-dessus, dont l'original est à la Bibliothèque de l'Université de Bâle, ms. G. II, vol. 11, p. 3.

ce mois, l'ennemi s'est approché du retranchement construit à la légère par nous au-delà de la rivière de l'Arve, nos soldats ont soutenu le choc avec un tel courage, que l'on aurait à peine dû attendre davantage si cette armée qui nous a quittés[1] avait encore été dans nos rangs. Chacun a reconnu que ce départ a été amené par la souveraine providence divine, afin que la gloire de Dieu en éclate d'autant plus vivement. Mille chevaux ennemis et environ quatre mille hommes de pied ont été repoussés par nos deux cents fantassins[2]; les nôtres, s'élançant hors du rempart en rase campagne, ont attaqué à coups d'arquebuse les cavaliers armés de lances. Du haut d'une colline voisine le duc de Savoye contemplait la bataille; et plaise à Dieu qu'il reconnaisse enfin, sérieusement et du fond du cœur, la main de Dieu, vengeur de l'Église. — Le combat, que l'ennemi a recommencé à deux reprises, a duré de onze heures du matin à trois heures après midi. Le comte de *Salenove*, général de l'armée savoyarde, ou maréchal de camp, comme on dit, a été tué, et son cadavre transporté dans la ville. — J'ai eu une grande joie à être témoin de ce miracle, mais une plus grande encore à constater que tous rapportent ce haut fait uniquement au Dieu des armées. — Mais je ne veux pas oublier de dire que les femmes elles-mêmes ont montré un tel courage qu'elles ont porté intrépidement le vin, dans le combat, à nos soldats, épuisés de fatigue et de l'ardeur du soleil. — Depuis ce jour, l'ennemi n'a pas entrepris grand chose contre nous; nous attendons de voir où il dirigera ses projets, confiants en Dieu qui combat pour nous.

Ajoutons, du reste, que Chandieu ne fut point seul à remplir avec cœur cette tâche d'aumônier, qui lui était familière; dès le 7 mars 1589 la Compagnie avait désigné officiellement Simon *Goulart*, pasteur de la ville, et Adam *Dorival*, pasteur de Chancy, comme « ministres pour marcher avec les troupes »; il en fut de même, en juin, pour Guillaume *Maigne*, dit *de Marsy*, pasteur de Peney, qui périt le 22 août 1589, avec trois compagnies génevoises, traîtreusement massacrées après la reddition de la petite ville de Bonne.

La Compagnie des pasteurs, désirant faire profiter l'Église de Genève de la présence de Chandieu, appela celui-ci à des fonctions régulières. « Le 17 octobre 1589, lisons-nous dans

1. Ce sont les Suisses emmenés par Sancy et Guitry.

2. Goulart parle de 1,000 cavaliers et 3,000 fantassins ennemis, contre 500 arquebusiers génevois; *Mém. de la Ligue*, t. III, p. 715.

son *Journal*, les pasteurs de Genève me confient la charge de faire tous les dimanches le sermon du soir. Seigneur Dieu, qui m'a appelé et consacré au saint ministère ecclésiastique, enseigne-moi et me fortifie d'âme et de corps; bénis ce travail dont je me suis chargé; et rends-moi heureusement aux Églises de France. »

C'était là pour lui une grande joie, car il était pasteur dans l'âme et par une vocation irrésistible. « L'honneur du Christ, dit Lect, était ce qui lui importait; le reste n'avait point de prix à ses yeux; il ne se glorifiait que d'avoir été jugé digne de son saint ministère. » Aussi ce dernier revient-il souvent dans ses prières : « Dès ma jeunesse même, écrit-il le 27 juillet 1590, tu m'as accordé le bonheur de me consacrer à la prédication de l'Évangile du Christ. » Et quelques semaines auparavant (14 juin), à la réception d'une lettre dont je ne connais ni le contenu ni même le sujet, mais évidemment très pénible, il s'écriait : « Je remets dans les mains de ta justice ma cause, ainsi que l'honneur, la dignité et l'autorité de cette très sainte charge, à laquelle ta miséricorde m'a consacré. »

Il serait intéressant d'avoir quelques sermons de ce pasteur d'élite; à leur défaut nous pouvons du moins nous rendre quelque peu compte du genre de sa prédication, par le témoignage d'un de ses auditeurs, ce même Jacques Lect, auquel j'ai fait déjà plus d'un emprunt :

Sa manière de parler, dit-il, était douce et simple, sans apprêts extérieurs ni faux brillant, et cependant non sans art, ni sans éloquence; de telle sorte que les ressources de la matière traitée et de la science rivalisaient avec la beauté du langage; il ne produisait ni obscurité à force de concision, ni fatigue par prolixité. Son élocution était pleine de modestie, ses gestes mesurés, bienséants et naturellement doux. Toute aigreur et violence d'expression lui était inconnue; et cette mesure pleine de sagesse et de bienveillance faisait plus d'impression sur le peuple que l'emportement de tant d'autres. En même temps, il ne manquait ni de franc parler ni de sévérité dans le discours, lorsque cela lui paraissait utile. Aussi était-il toujours écouté avec admiration.

Je ne sais si les talents de Chandieu furent utilisés aussi à cette époque à l'Académie, comme autrefois à Lausanne, et comme cela paraît tout indiqué. Ce ne fut en tous cas pas pour l'enseignement de l'hébreu, comme on l'a affirmé sans preuve quelquefois, vu qu'un nouveau professeur pour cette branche, Pierre *Chevalier*, choisi par la Compagnie dès le 7 juillet, venait d'être installé le 2 octobre 1587, en même temps que *Casaubon* dans la chaire de grec, qu'il avait occupée depuis 1582, et dont la pénurie de la république l'avait fait descendre en 1586, avec Bertram et plusieurs autres. Chandieu eut, plus probablement, à donner quelques cours de théologie[1], pour soulager Théodore de *Bèze* et Antoine de *La Faye*. On en retrouve quelque trace dans le titre d'un petit ouvrage de controverse, publié le 1er avril 1590, sous la direction de Chandieu, mais composé « par quelques candidats en théologie et en philosophie de l'Académie de Genève[2] ».

C'était à titre purement gratuit et sans aucune rétribution, conformément à la pratique de toute sa vie, que Chandieu dépensait ainsi ses forces au service de l'Église de Genève; et cependant ses biens étaient toujours sous séquestre. Aussi voyons-nous le Conseil chercher à lui exprimer, même matériel-

1. C'est ce que Gaspard *Laurent* faisait de son côté pour la philosophie, sans vouloir se laisser lier par une nomination officielle. L'enseignement souffrit du reste beaucoup des circonstances malheureuses par lesquelles passait Genève, et il fut presque complètement suspendu, sauf pour la théologie, de 1589 à 1592, comme le rappelle Jacques *Lect*, en rouvrant, en juin 1592, les cours de droit par son remarquable discours : *De studiis liberalibus ob mala non deserendis.*

2. *Index errorum Gregorii de Valentia..., ex eo libro quem inscripsit: Examen præcipui mysterii doctrinæ Calvinistarum, etc., confectus a nonnullis Theologiæ et Philosophiæ candidatis in Schola Genevensi.* Excudebat Jo. Le Preux, 1590, in-8°. C'est une réplique à l'ouvrage par lequel le fameux controversiste jésuite, Grégoire de *Valentia*, espagnol, alors professeur à Ingolstadt, avait répondu, en 1589, aux traités de Chandieu sur la sainte Cène; ce dernier répliqua du reste aussi, directement, dans la seconde édition (1590) de ses deux traités sur la manducation du corps de Christ. Après la mort de Chandieu la controverse fut continuée par Gaspard *Laurent*, qui publia : *Errorum G. de Valentia... ex postremo ipsius libro, quem inscripsit : Redarguatio inscitiarum..., Index secundus elencticus.* Genève, 1591, in-8°; ouvrage qu'il refondit en 1598, sous le titre que j'ai déjà cité ci-dessus, p. 406, note 3.

lement, sa gratitude : « Étant proposé, lisons-nous dans le *Registre du Conseil*[1], au 8 décembre 1589, que le sieur de Chandieu ne jouit de son revenu, et qu'il fait plusieurs bons offices pour la Seigneurie, même qu'il prêche tous les dimanches, sans qu'il en reçoive rien, a été arrêté qu'on lui donne un char de bon vin. »

Au travers de toutes les agitations de ces années d'angoisse, Chandieu continuait à s'occuper activement de ses travaux théologiques; il en préparait de nouveaux, tout en revoyant les anciens, pour les réimpressions qui devenaient promptement nécessaires[2]. En outre, il vouait un temps de plus en plus considérable à une correspondance très étendue : les pasteurs et les Églises réformées d'une grande partie de l'Europe avaient pris l'habitude de s'adresser à Genève pour la solution de toutes les questions difficiles, soit de doctrine, soit spécialement d'organisation ecclésiastique et de discipline; or Bèze et Chandieu étaient alors les grands docteurs en ces matières; leur intervention ou leur avis était constamment requis, et jamais ils ne refusaient un travail, souvent long et fastidieux, mais qui devait contribuer au bien des Églises[3].

1. Archives de Genève, *Reg. du Conseil*, 1589, fol. 247. — Ajoutons ici quelques décisions analogues, qui montrent la sollicitude des magistrats pour notre pasteur : 7 janvier 1591. « S(pectable) Antoine de Chandieu; estant rapporté que y a quelque necessité en sa famille et qu'il y en a eu quelque plainte particulière, a esté arresté qu'on luy donne ung tonneau de vin servagnin, de celuy qui est à l'hospital. » (1591, fol. 5.) — 12 février 1591. « Mr. de Chandieu. D'aultant que est bien malade, et qu'on dit qu'il est necessiteux, a esté arresté qu'on luy donne ung bosset de vin salvagnin, de celuy de l'hospital. » (*Ibid.* fol. 37.) — 4 mars 1591. « Veuve de M. de Chandieu; a esté arresté qu'on luy donne le char de vin qu'on avoit arresté de donner à son mary. » (*Ibid.* fol. 51.)

2. Je les ai indiquées déjà en passant; il importe d'ajouter que, en tête de la seconde édition de la *Réponse à la profession des moines de Bordeaux*, 1590, Chandieu mit une épître *Aux Français qui sont désireux de la gloire de Dieu et de leur salut*, que l'on trouve aussi quelquefois à part; il y répond à un gros livre catholique, contre lequel on l'avait prié d'écrire (*Défense de la vérité de la foi catholique contre les erreurs de Calvin, par Gilbert de Coyffier, sieur d'Effiat*, Paris, 1586, in-folio), et en profite pour reproduire en français les thèses dressées par le synode de Berne, en 1588, à l'occasion des discussions soulevées par *Aubéry* sur la justification.

3. Notons quelques exemples parvenus à notre connaissance : le 13 octobre

C'est au milieu de cette activité féconde que Dieu rappela tout à coup son fidèle serviteur. Laissons encore ici Lect, son ami, nous raconter sa dernière maladie et sa mort :

Bien que les médecins, dit-il, ne le crussent pas en danger, il pressentit que cette maladie lui serait mortelle. Aussi, plus plein de Dieu et déjà tout près du ciel, Sadeel sembla oublier les choses humaines et, sa carrière de foi et de vertu accomplie, tendre au baiser et à l'étreinte du Seigneur. Cependant, son état empirant, on faisait tous les jours des prières dans les temples pour sa guérison; et, lorsque quelque espoir se répandait, la ville entière présentait un aspect de joie. Ses collègues, *Bèze* surtout, ne quittaient pas son lit, tour à tour présentant au ciel leurs prières et leurs larmes, ou montrant Christ, qui prépare à son combattant le prix de la victoire. Sadeel reçut leurs pieuses exhortations avec les sentiments les plus religieux, et y répondit par un entier assentiment et les plus saintes paroles. Quant à ses enfants et à sa femme, tantôt il les consolait, tantôt il les exhortait à la vraie force d'âme. Enfin ses forces s'épuisèrent, et son âme purifiée et sanctifiée passa à l'éternité dans la paix la plus grande, comme s'il se fût endormi[1]. A cette nouvelle, un grand silence s'empara de toute la ville; le Conseil, l'Académie, les citoyens, la foule, étaient affligés comme d'un grand deuil de famille; et lorsque le peuple se fût rassemblé au temple le soir comme de coutume, à la simple mention de ce grand malheur, les larmes et les gémissements de tous éclatèrent. Ce n'était point là une manifestation de convention, mais une profonde douleur des cœurs, qui dure encore maintenant[2], où nous comprenons de

1589, les pasteurs du pays de *Gex* posent à la Compagnie, et à Chandieu personnellement, des questions, auxquelles ce dernier est chargé de répondre au nom de tous; le 26 janvier 1590, c'est l'Église française de *Bâle* qui prie Bèze et Chandieu d'intervenir auprès des autorités ecclésiastiques bâloises pour conserver la liberté de suivre la *Discipline* des Églises de France; enfin, dans la misère où se trouvait Genève, ce sont Bèze et Chandieu qui écrivent de concert, en 1589 et 1590, à la reine *Elisabeth*, à lord *Burghley*, grand chancelier, et à Jean *Whitgift*, archevêque de Canterbury, pour appuyer la demande de secours que le professeur *Lect* était allé présenter en Angleterre; il en résulta un échange d'idées sur les questions ecclésiastiques avec l'archevêque. Je dois la communication de quelques-unes de ces lettres à l'obligeance de MM. Ch. Read et N. Weiss.

1. Archives de Genève. *Registre des morts*, t. XXII p. 135 : Mardi 23 février 1591. « Noble et spectable Anthoyne de Chandieu, Sr. de Paule et ministre de la parole de Dieu, aagé d'environ cinquante-sept ans; mort de fièvre et inflammation de poumons, en sa maison en la Juyferye. » La Juiverie était au fond de la rue des Granges, et à l'entrée de la place actuelle du Grand-Mezel.

2. Ceci était écrit en février 1593, deux ans après la mort de Chandieu.

plus en plus la grandeur de notre perte. Son corps fut porté par huit étudiants en théologie; du reste ses funérailles furent célébrées sans pompe vaine, sans honneurs extérieurs, ses vertus et ses services proclamant ses louanges dans la mémoire de tous. Le cortège comprenait tous les sexes, tous les âges, mais tous vaincus par les larmes; la présence de ses enfants et de sa femme, accablés par le deuil, augmentaient la tristesse. Enfin notre cité estima la mort de notre Sadeel être une adversité commune, et la compta au nombre des calamités publiques des funestes années que nous traversons.

Toutes les Églises réformées étaient frappées par cette perte; nul ne le sentait mieux que Bèze, dont la verte vieillesse, nous l'avons vu, aimait à se dire que, lorsque la charge deviendrait trop lourde pour ses épaules, Dieu lui réservait un successeur, dans ce collaborateur, bien plus jeune que lui, rapproché par des idées, par des goûts et beaucoup d'aptitudes communes. Voici de quelle manière il annonce la mort de Chandieu au vicomte de *Turenne*[1], alors envoyé par Henri IV vers les princes d'Allemagne, en terminant une lettre qu'il lui écrivait le 9 mars 1591 :

Je réserve à la fin ce que je voudrais vous taire, si je pouvais, pour le déplaisir que vous en recevrez. Il a plu à notre Dieu, justement courroucé, de retirer à soi feu ce grand personnage, M. de Chandieu, qui décéda, très heureusement quant à lui, le 23 du passé, mais nous laissant très juste occasion de regretter une si grande perte, surtout au temps auquel sa présence pouvait tant servir. Si les larmes qu'on en a épandues par deça, et qui s'en épandront ailleurs par ceux qui peuvent savoir et appréhender ce qu'emporte une telle plaie, étaient jointes ensemble, il en pourrait naître un ruisseau; et Dieu veut bien aussi qu'on sente ses coups. Et je puis dire, quant à moi, que j'ai perdu celui que je voudrais pouvoir racheter de ma vie, voire de plusieurs vies, si j'en avais plusieurs. Mais, puisqu'il a plu à Dieu qu'ainsi fut, son nom soit béni. Et, au lieu de pleurer, ni lui, qui est très heureux, ni notre perte, quelque grande qu'elle soit, Dieu nous fasse la grâce de pleurer nos fautes, qui sont les vraies

1. Henri de La Tour-d'Auvergne, qui allait devenir, dans peu de mois, duc de *Bouillon* et prince de Sedan, par son mariage avec la jeune duchesse de Bouillon, dont nous avons parlé. — Cette lettre a été publiée en entier dans le *Bulletin*, t. I, p. 279.

causes de tels maux, et de nous convertir à celui qui peut seul guérir la plaie de laquelle il nous a frappés.

A ces paroles de Bèze, qui résument les regrets universels que cette mort causa à Genève, en France et dans toute l'Europe réformée, joignons, pour terminer, celles que son fils *Daniel* inscrivit dans le *Journal* paternel, à la suite des dernières lignes que Chandieu y avait tracées le 14 janvier, et qui étaient consacrées avant tout à ses deux fils absents :

« Le 23 février 1591, à onze heures, mon père s'est endormi paisiblement au Seigneur, au grand détriment de toute l'Église et de notre famille, après avoir souffert l'espace de trois semaines d'une inflammation de poumons. — O Père très clément, qui as accompagné de ta bonté et faveur merveilleuse cet excellent serviteur tien, pendant qu'il a été sur la terre, regarde de la même manière, dans sa profonde douleur, cette famille, qui est à toi; fais que nous, ses enfants, nous marchions dans ses traces et que nous devenions héritiers de la piété, de la foi et de la droiture paternelles; daigne consoler par ton saint esprit notre mère et nous tous; par Jésus-Christ notre Seigneur. Amen. »

A. Bernus.

DOCUMENTS

DÉFENSES DE ZAMARIEL, DE B. DE MONT-DIEU ET DE F. DE LA BARONIE, CONTRE PIERRE RONSARD[1] (1563)

François de La Baronie, on l'a vu par la citation de la *Doctrine curieuse* du Père Garasse (p. 581-582), c'était Florent Chrestien,

alors âgé de vingt-deux ans, déjà fort érudit, ayant eu Henri Estienne pour maître de grec, et qui méritera bientôt l'honneur d'être choisi

1. Voir ci-dessus, pages 578-602. — Pour la vignette, voir p. 579. Elle a été agrandie.

Plusieurs fautes typographiques se sont glissées dans le premier article. Corriger notamment :

Page 592, ligne 26, après *support*, supprimez la virgule.
— 593, dernière ligne, après *vers*, supprimez le point.
— 595, note 2, à *La Baronie*, substituez *Mont-Dieu*,
— 596, ligne 6, au lieu de *suivre*, lisez *ensuivre*.

pour précepteur du fils de Jeanne d'Albret, du jeune roi de Navarre. La Croix du Maine dit (en 1584) : « Il a escrit quelques poèmes contre P. de R. sous noms desguisés, imprimés à Orléans. J'entends qu'ils sont aujourd'huy bons amis ; c'est pourquoy je passe cela sous silence. » — Nous avons, nous ici, à faire tout le contraire.

Et, puisque nous venons de mentionner les escarmouches épigrammatiques auxquelles se sont livrés Zamariel et B. de Mont-Dieu, *in capite et in cauda* de la précédente plaquette, commençons par indiquer plusieurs petits hors-d'œuvre qui sont également en tête et en queue de la grosse pièce de F. de la Baronie. (Elle a 1433 vers et occupe 51 pages.)

Au verso du titre, une épitre ainsi intitulée :

I. DE VIGNAU AU LECTEUR, S.

Il y a environ deux ou trois mois que, ceste Response estant commencée, l'aucteur estoit délibéré de ne passer plus avant, tant parce que ceste manière d'altercation n'apporte pas beaucoup d'édification aux gens de bien, que pour le bruit qui a couru un peu depuis, que Ronsard devoit chanter une Palinodie pour les libelles diffamatoires par lesquels il a taxé sans raison et trop audacieusement les Seigneurs auxquels (par sa confession mesme) il est obligé de porter tout honneur et révérence comme à ses bons maistres. Toutesfois à la fin, comme par contrainte et pour satisfaire à l'expectation de plusieurs qui en avoient gousté le commencement, il s'est mis à l'achever. Ce que ce n'a esté si tost qu'on eust désiré, pour le mieux, je crois qu'elle ne sera point venue trop tard, d'autant que, selon le proverbe, elle doit estre bien venue et bien reçue. Par ainsi mes ennemis mesmes seront contraints de confesser que nous ne sommes pas destitués de personnages et de bons esprits qui ne s'estonnent pas du premier coup de bravades, et, comme l'on dit, des levées de bouclier d'un Ronsard. Que si ledict Ronsard se plaint de nos escrits, qu'il s'accuse soy-mesme, vu qu'il pouvoit le premier, en tant qu'en nous estoit, tenir sa langue. Mais tel est le loyer de ceux qui se hazardent à mesdire les premiers : c'est à sçavoir, d'ouyr ce qu'ils ne désirent pas, quand ils ont dit ce qu'ils ont voulu.

A Dieu. Ce 8 de septembre.

Nous ignorons quel est le *De Vignau* qui adresse ce petit prologue au lecteur. Est-ce La Baronie lui-même? On ne peut nier qu'il

Page 599, ligne 5, au lieu de *reluisant*, lisez *reluisent*.
— 599, ligne 33, au lieu de *partira*, lisez *par terre*.
— 602, ligne 27, au lieu de *dernière*, lisez *deuxième*,

ait la langue bien pendue et dise gentiment son fait à maître Ronsard.

Puis, viennent : 1° une pièce de trente-cinq petits vers latins, *Ode ad Musas Christianas*, remplissant la troisième page ; 2° au verso, un *Sonnet à Ronsard*, où l'auteur lui déclare que, bien qu'il n'ait pas bu des eaux de la source d'Hippocrène et qu'il ne soit pas de ceux-là

Qui ont suivi la Pléïade enivrée
Du doux poison de ton brave cerveau,

toutesfois il compte sur l'Éternel, qui donne la force aux faibles, et bénit l'impuissance même des enfants au berceau. Qui sait si ces vers ne portèrent pas coup?

Et pour en finir tout de suite avec ces petits accessoires et n'avoir plus qu'à nous occuper du gros morceau, disons que les cinq dernières pages contiennent une épigramme en vers grecs, dont il a déjà été question (ci-dessus, p. 581) et deux en vers latins, où l'on se moque des coassements des « grenouilles du lac Léman », raillées par Ronsard. Elles sont précédées d'une épître en prose que voici, en riposte à celle de Ronsard que nous avons citée avec son *Récipé* médical (p. 600 et 601) :

Au povre patient messire Pierre de Ronsard
ses bons et fidèles Médecins, Salut.

Messire Pierre, mon amy, puisque vous nous faites cet honneur de nous appeler vos bons et fidèles médecins, afin que nous ne laissions rien de ce qui touche nostre expérience, et que vous vous asseuriez davantage sur nostre bonté et fidélité, nous vous avons basti ce *Temple*[1] pour vous servir de passe-temps en vostre diète, quand vous vous trouverez lassé de lire [le poème de] Frascator. En quoy nous avons eu esgard (comme nostre estat nous y oblige) non seulement au profit du patient, mais aussi au plaisir. Il est vray que d'autant que l'ouvrage est petit[2], et que vostre sainteté est si grande que volontiers vous mangez les temples à force de les baiser, vous en pourrez faire sept pillules *ante cibum* (puisque les trois premières n'ont pas fait bonne opération dans vostre cerveau opiniastre et hérétique), lesquelles vous prendrez en guise de figues de prophétie. Car nous avons espérance que, les ayant avallées, vous nous appellerez non seulement *bons médecins*, mais aussi *prophètes*. Nous vous prions, maistre Pierre, mon amy, de suivre du tout nostre conseil, si vous

1. C'est la courte satire intitulée : *Le Temple de Ronsard, où la légende de sa vie est briesvement descrite*, annoncée dans le titre de la plaquette. Elle suit la *Responce* de La Baronnie et précède la présente épître. Nous l'analysons ci-après.
2. Il n'a en effet que 186 vers.

aimez vostre santé. Au reste, il n'est point besoing que vous en communiquiez l'ordonnance à tous vos amis si libéralement, comme vous avez fait de la recette d'Hellébore qu'un autre médecin à Paris vous avoit secrètement, et à vous seul, ordonnée. Car nous en envoyant le double, elle a esté divulguée à un chacun, et peut-estre que d'aucuns qui en auroient affaire se mettront en peine de sçavoir comment vous en avez usé le premier. Vous pouvez toutesfois comnuniquer ceste-cy à vostre maistre le Limosin[1], afin que

Agnoscat mores ille legatque suos[2],

le remerciant de nostre part, de ce qu'il a pris la peine de défendre son disciple. Vous lui direz que les grenouilles (qui font dès longtemps la guerre aux rats de son pays) n'ont pas esté si grues qu'ils n'aient bien cogneu le masque[3] de sa patte, ce qui n'a pas esté sans crier : *Au rat! au rat*[4]*!* Nous pensons que cela luy est venu de lire trop souvent la *Batrachomyomachie* d'Homère. Toutesfois, quand il voudra, il cognoistra que les *grenouilles* du Léman valent bien les *rats* qui mangent les raves de Limoges. Adieu, messire Pierre, auquel je recommande vostre santé.

Le 15 *de juillet.*

Toujours cette santé de Ronsard, sans cesse mise en cause : note agaçante, le faisant montrer au doigt! Ne voit-on pas dans cette piquante diatribe du juvénile moqueur, un des collaborateurs futurs de la fameuse *Satire Ménippée*, celui à qui est attribuée la harangue drôlatique du cardinal de Pellevé, et qui contribuera ainsi, pour sa part, à ouvrir les portes du Paris de la Ligue à son élève et à son roi, Henri de Navarre?

Remarquez ces trois dates : 24 de février 1562[5] (à la fin de la Réponse de Mont-Dieu); — 15 de juillet (à la fin de cette riposte à Ronsard); — 8 de septembre (à la fin de l'épître ci-dessus, de Vignau au lecteur).

Or ça, maintenant, que répond notre La Baronie à son « Prestre-gentilhomme Vendomois, évesque futur » ?

Il n'est nullement intimidé, dit-il, par la fausse grandeur et les allures batailleuses du Brigadier en chef de la Pléiade, qu'il apostrophe de la sorte :

1. Daurat, le maître de Ronsard, était du Limousin.

2. Afin que celui-ci y reconnaisse ses propres mœurs... — Cette satire a neuf pages et n'a que 218 vers. On verra plus loin combien elle est mordante.

3. *Sic.* C'est sans doute une coquille typographique (pour la *marque*)?

4. Jeu de mots sur *Daurat* ou *d'Aurat*. Voir ci-dessus, p. 581.

5. L'année commençant à Pâques, il faut lire 1563. Voir à la page précédente, la note 1.

. . . . . Ronsard, je suis si fier que j'ose
Me présenter à toy! Je ne suis pas grand'chose,
Mon corps est bien petit, mais un cœur généreux
N'a point accoustumé de se montrer peureux,

Crois-tu donc nous étonner

. . . pour remplir un livre de bravade,
Pour dire que tu peux nous faire une *Iliade*[1],
Pour hausser ton sourcil, et, enivré d'orgueil,
T'asseurer qu'en la France on n'a pas ton pareil?...
Penses-tu estre seul en la France sçavant
Pour forger de grands mots et les enfler de vent?

Hé! mais ce n'est déjà pas si mal, ce nous semble, comme critique antérieure d'un siècle à celle du législateur du Parnasse sur le prétentieux successeur de Clément Marot, qui

Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode,...

La nouvelle fronde du jeune « berger de Palestine » vise assez juste au front

Du géant qui pensoit le manger de ses yeux!...
Assure-toy qu'ainsi ta vaine expérience
Te fera repentir de ton *outrecuidance*.

Le mot y est! et il va jusqu'à reprocher expressément à ce *géant* de n'être rien par lui-même, de ne vivre que d'emprunts

Des poëtes romains et des poëtes grecs,

de *barbouiller* et de *farcir* ainsi tous ses écrits, qui sont tout artificiels comme des marionnettes de bois mues par une corde étrangère. Et cependant,

Je ne veux pas nier que tu ne sois poëte,
Je ne veux faire tort à ta grande trompette.
Tu es premièrement Poëte, estant menteur,
Tu es aussi Poëte, estant si grand vanteur...

Devant ce grandissime poëte (le Victor Hugo du XVIe siècle), il faut donc que tous baissent pavillon. Nul ne pourrait lui tenir tête!

1. Allusion à la *Franciade*, si longtemps à l'avance et si pompeusement annoncée, laquelle ne parut qu'en partie au lendemain de la Saint-Barthélemy, ne fit aucun effet et est demeurée inachevée.

Non, non, il n'y aura homme qui ne se taise,
Calvin te cédera et tu vaincras de Besze!...
De Besze voirement dont la vertu notoire
Par son propre ennemi fait confesser la gloire
Qui reluit entre nous, comme au plus haut des cieux,
La grandeur de la Lune entre les petits feux.

Allons donc, grand vantard! Le grand Réformateur a mieux à faire que

Te faire l'honneur de descendre en campagne
Pour lutter contre toy... toy, Ronsard, qu'il desdaigne!
Car il estimerait son labeur bien perdu
De s'amuser à tondre un homme jà tondu[1].
Calvin encores moins, dont le sçavoir, la vie,
Qui reluisent partout, surmontant toute envie;
Qui a, comme un Soleil, les ténèbres chassé
Qui nous enveloppaient si fort le temps passé[2];
Vray serviteur de Dieu, vray pasteur de l'Église,
Qui seul a fait trembler l'ignorante prestrise,
Chassant de son troupeau par maint et maint escrit
Vostre grand loup papal, le romain Antéchrist.

Voilà assurément un assez bel éloge de Calvin et de Bèze (en 1563), et en des vers qui, de la part d'un débutant de vingt-deux ans, ne nous semblent point tant médiocres, en vérité ! Il continue :

Non, non, n'espère pas que de tels adversaires
S'opposent au *Discours* de tes pauvres *Misères* !..
Villegagnon, le roy du Royaume Antarticq,
N'a pas eu cest honneur[3] : penses-tu qu'on te prise

1. Allusion à sa *tonsure* de « métamorphosé en prêtre ».
2. *Post tenebras lux.*
3. Allusion au célèbre Durand de Villegagnon, qui intronisa la France au Brésil, en 1555, et qui plus tard (lorsque « le démon de la controverse se fut emparé de lui », comme dit la *France protestante*) s'avisa de ferailler contre Calvin en latin et en français (1560-1562), et en fut pour ses frais de polémique, car le Réformateur ne daigna point lui faire de réponse. Voici le passage de Ronsard motivant cette verte réplique :

Hé quoi? Ce gentil sot escrit donc contre vous?
Il flatte les seigneurs, il fait du diable un ange?
Avant qu'il soit longtemps on luy rendra son change,
Comme à Villegaignon, qui ne s'est bien trouvé
D'avoir ce grand Calvin au combat esprouvé.

Davantage que luy, pour estre homme d'église
Béant un évesché?...

Ce dernier trait poursuit à outrance le persiflage de la « Métamorphose de Ronsard en prestre ». Alors que Calvin n'a pas daigné répondre à un homme tel que Villegagnon, à un roi, qui donc daignerait te répondre à toi, un simple prêtre gueusant un évêché? Qui songerait à prendre tant de labeur

Que de laver la teste à un sot blasonneur?
Si veux-je toutes fois, pendant que ma jeunesse
Ne se laisse engourdir d'une lourde paresse,
Et comme le plus jeune et comme le plus doux,
Sans te vouloir combattre, abattre tes grands coups.

Ce n'est pas que je me vante

De surmonter ton art par ma forte défense :
Nostre combat du tout ne sera si cruel.
Que plust à Dieu, Ronsard, que plust à Dieu que tel
Fust le combat des rois et, qu'au lieu de la lance,
La langue seulement eust battu nostre France;
Qu'au lieu du cruel jeu des armes du Guisard,
On eust trompé le temps aux *carmes*[1] de Ronsard!..

Ici un assez long et poétique développement sur l'*âge d'or*, c'est-à-dire sur les temps qui ont précédé, et sur l'*âge de fer*, le temps présent, où tous les maux ont été déchaînés par l'Antéchrist qui règne au « bordeau de Rome, là où dominent Ignorance, Ambition et Superstition ». Ronsard, en prenant en main la cause de la « Grande Prostituée », a bien mérité la triple couronne. Et pourquoi finalement ne la verrait-on pas ceindre sa noble tête, que décorent déjà le Myrthe, le Gaïac et le Laurier?... Oui, grand poète, ton destin fatal

Me dit que quelque jour tu seras Cardinal,
Et Pape puis après!...
Et si l'on a bien vu que jadis *Alexandre*
(Je dis ce *Borgia* qui fit son fils son gendre)
A tenu si longtemps le siège du Papat
(Pour autant qu'il aimoit si fort le célibat!)

1. *Carmina*, mot « habillé à la françoise », selon la manie de Ronsard,
Dont la Muse en français parlait grec et latin.

Si *Caraffa* aussi a pu estre du nombre
Du grand Collège rouge, asseuré dessous l'ombre
Du Saint-Père son oncle, il ne faut point douter
Que tu ne puisse aussi en tel degré monter.

Hyperbole mordante et vraiment juvénalesque ! Cela va de ce ton, et c'est la revanche huguenote pour apprendre à messire Ronsard à

Se moquer des habits que portent les Ministres,
Les appelant brigands, assassineurs, bélistres,
Sans combattre pourtant par aucune raison
La doctrine qu'ils ont en leur religion [1].
Il faut encor, Ronsard, faire des exorcismes
Contre eux, non contre ceux qui induisent les schismes,
Qui ont dedans la teste un démon pour martel,
Non point pour conjurer les songes de Postel
(Postel, ton grand amy) qui a toute remplie
De sa grande fureur la France et l'Italie,
Et qui a pu aussi ton esprit attiser [2].

1. Voici les vers de Ronsard (dans sa *Remontrance au peuple de France*), où il trace ce portrait mordant et haineux des nouveaux Réformés :

Il ne faut pas avoir beaucoup d'expérience
Pour estre exactement docte en vostre science...
Il faut tout seulement avecques hardiesse
Détester le Papat, parler contre la Messe,
Estre sobre en propos, barbe longue, et le front
De rides labouré, l'œil farouche et profond,
Les cheveux mal peignés, le sourcil qui s'avale,
Le maintien refrongné, le visage tout pasle;
Se monstrer rarement, composer main escrit,
Parler de l'Eternel, de Seigneur et de Christ,
Avoir d'un grand manteau les espaules couvertes,
Bref, estre bon brigand et ne jurer que : Certes !

Sur quoi le commentateur de 1623, Garnier, dit en note : « Juron des ministres protestans; c'est-à-dire il est ainsi en hébrieu... Telle est l'affirmation des Gascons (ils jurent par eux). Toutesfois le poète Alain Chartier, qui estoit normand, use fort de ce mot *acertes*, qui veut dire *certes*. »

Certes, donc (puisque *certes* il y a), il faut reconnaître que si nos huguenots ont fort maltraité le *Prince des Poètes*, c'était à bon droit de guerre, ayant ainsi été provoqués par celui qui leur dit ailleurs :

J'ay autrefois gousté, quand j'estois jeune d'âge,
Du miel empoisonné de votre doux breuvage...

2. Guillaume Postel, renommé pour son savoir et ses bizarreries qui le firent considérer à bon droit comme un visionnaire et une sorte de vieux fou. Sa vie ne fut qu'aventures : un moment jésuite, puis hérétique, dénoncé comme tel à l'Inquisition, condamné, emprisonné, fugitif, puis aumônier à Venise, vagabondant tour à tour en Palestine, en Turquie, en Syrie, professeur à Vienne, puis à Paris où il occupe la chaire des langues orientales et y attire un immense audi-

Nous sommes obligé de passer sur certaines personnalités des plus scabreuses que Ronsard s'était attirées et dont il était mal venu à se plaindre. — On ne se serait point moqué de ta santé, de ta surdité, si c'étaient chez toi des infirmités de nature, ou l'on aurait eu tort de le faire. Mais à qui la faute[1] ?

Ce sont des accidents qui te sont survenus,

tu le sais bien, par suite des tes déportements. Cela étant, tu n'avais qu'à te tenir coi et ne point calomnier autrui. Tu as vu mieux que personne ce qui en était des mensongères accusations portées contre nous,

Quand le faux bruit couroit que ceux de nostre Église
Ne s'assemblaient sinon que pour la paillardise...
Alors que nous suivois afin de voir vraiment
Si nos façons suivoient le commun jugement.

Comme notre doctrine de vertu n'était point du tout ton affaire, tu t'éloignas incontinent de nous. Et tu viens prétendre aujourd'hui « que dans nostre escole,

Jamais homme sçavant ni riche ne s'enrôle !
Escoute, bel Evesque, avec ta surdité !
La pureté du monde est *immondicité*
Au devant du Seigneur ; et toute la sagesse,
Ignorance du tout; la pauvreté, *richesse.*

Ronsard avait fait son propre éloge,

Mais toutesfois dis-moy quels sont ces personnages
Que tu estimes tant et que tu fais si sages,
Qui n'ont, comme tu dis, gousté de la poison
Que nous emmïellons dedans nostre oraison?
Amyot, ce dis-tu? et *Paschal?* et *Danêse*,
Dont le trop grand désir de se voir à son aise
Engarde les meilleurs de dire vérité,
Qu'ils haïssent autant qu'ils font la pauvreté ?

toire. En 1572, il sera de grand secours au jeune d'Aubigné, arrivant à Paris, à 22 ans, et plein de fervente admiration pour Ronsard. (Voir l'excellent mémoire sur la *Jeunesse d'Agrippa d'Aubigné*, par Henri Monod. Caen, 1884, in-8, p. 74.)

1. Ronsard n'a-t-il pas dit lui-même, dans une de ses odes qui débute ainsi :

Pour avoir trop aimé vostre bande inégale,
Muses, qui défiez (ce dites-vous) le Temps,
J'ay les yeux tout battus, la face toute pâle,
Le chef grison et chauve, — et je n'ay pas trente ans!

L'un ne vit que d'aumônes et l'autre de la graisse
De son maigre troupeau qu'il veut tondre sans cesse.
Ne t'esbahis donc point s'ils ne veulent laisser
Les superbes morceaux qui les font engraisser.
Je ne parleray pas de leur grande science,
Vu que personne encor n'en a grand'cognoissance
L'un estoit à Paris aux Escholes lecteur;
L'autre veut estre cru fidèle traducteur[1].
Quant à ton cher Paschal, tout le monde confesse
Qu'il est docte et sçavant...
On ne lit que le nom de Paschal en tes vers,
Puis l'attente qu'on a de sa Françoise Histoire,
Fera graver son nom au dos de la Mémoire,
Histoire qui jamais peut-être ne mourra —
Car peut-être qu'aussi jamais ne vivera[2].
C'est luy qui a, premier, d'une façon nouvelle,
Fait croire qu'il estoit historien fidèle
Sans rien mettre en escrit...

Savez-vous, ami lecteur, qu'avec ce style clair et ferme, il a bien de la finesse et de la malice, ce La Baronie? A ce portrait d'un des habiles qui se font réputer auteurs, sans rien produire, il ajoute que pourtant Paschal a écrit *quatre* lignes de son grand ouvrage invisible! Hé! oui, ce Paschal a « lu *quatre* vers du livre quatrième... sans que le troisième

Eust jamais précédé, car il n'y avoit rien
Que ces *quatre* versets qu'eust fait l'historien.
Heureux historien! dont une histoire entière
N'est que de *quatre* vers! Or, sus, passons carrière;

1. *Amyot* avait été précepteur de Charles IX, et l'on connaît sa réponse au jeune roi qui l'avait fait évêque d'Auxerre et qui s'étonnait de ses demandes réitérées de bénéfices : « Sire, l'appétit vient en mangeant! » — Le vers de Florent Chrestien : « Veut estre cru fidèle traducteur » est fort piquant, étant fort juste, car les traductions d'Amyot sont surtout de charmantes *infidèles*.

Danèse (Danès), précepteur de François II, était lecteur royal au Collège de France (aux Escholes); il fut aussi curé à Paris, puis évêque de Lavaur.

2. Elle n'a, en effet, jamais vu le jour, et Florent Chrestien a bien ici dépeint son *personnage*. Ce *Paschal* était un agréable intrigant Toulousain, vivant aux dépens de ses admirateurs. Il avait figuré à la pompe du bouc de Jodelle, à Arcueil, et Bergier le nomme avec Baif, Muret et autres, dans les *Dithyrambes* récités ce jour-là. Ronsard l'a comblé de louanges :

Toy, Paschal, qui as faict un livre si divin.
Ne veux-tu pas le mettre en évidence?...

lui dit-il, dans la *Remonstrance au peuple* (1563).

Je ne veux davantage irriter son courroux
Jusqu'à tant qu'on ait vu son livre contre nous.

Il s'agissait donc d'un livre hostile aux Huguenots, ce livre tant prôné par avance, mais qui ne paraîtra jamais, et pour cause ! L'ironie piquante de La Baronie est ici du meilleur aloi.

Mais prends le cas, Ronsard, qu'il n'y ait ni richesse
Ni science avec nous (ce que je ne confesse)...
Qu'en veux-tu inférer ?...

Oui, quand bien même tous les riches et les puissants de la terre seraient contre nous (ce qui n'est pas), est-ce que cela empêcherait les Réformateurs d'avoir raison et l'Église papiste d'avoir tort ? Est-ce que cela te justifierait, toi, spécialement,

De cracher contre ceux qui disent vérité ?

toi, qui, dans tes « hymnes chrestiens, » assimiles Jésus-Christ à *Alcide*, son Église à *Déjanire*,

Pour comparer son fait à une paillardise ?

toi qui ne crois pas plus à la parole du Christ que les Troyens à celle de Cassandre ? toi qui fais du Christ

... un menteur,
Exorciste meschant ? (le vers blasphémateur
De ton *hymne d'Hercule*[1] en est bon tesmoignage,
Quand tu le fais semblable à ce monstre sauvage) ;

toi qui appelles son Évangile « l'Évangile moisi » ? toi, enfin, qui ne peux

Glorifier son nom sinon en blasphémant ?

Tu te vantes d'avoir rapporté

Le premier aux François, le miel cécropien...
Or, je confesse bien qu'on a eu quelque estime,
Il y a quelque temps, pour ta superbe rime.
Du Bellay, toutesfois, Du Bellay plus sçavant
Avoit jà estendu son los jusqu'au Levant...

1. L'*Hercule Chrestien* (ode 2e du livre II, des Hymnes de Ronsard) est justement dédié à Odet de Coligny, cardinal de Chastillon. Elle se trouve, dans l'édition Jannet, datée : 1560. C'est seulement en avril 1561 qu'Odet de Chastillon fit profession de la religion réformée, en célébrant la cène dans son palais épiscopal de Beauvais.

Pourquoi donc escris-tu que tu es le premier
Qui as à nos François apporté ce mestier,
Et que seul entendant les *destroits*[1] de Pindare,
Tu as haut élevé nostre langue barbare ?
Ah ! chétif que je suis ! Chétif, si un Ronsard
Me doit servir de reigle, et s'il faut que son art
Me soit l'Art poétique, et s'il faut désapprendre
L'Aristote et l'Horace, et lire sa *Cassandre !*

Tout ceci, sous la plume d'un jeune inconnu, d'un La Baronie, en 1563, n'est-il pas fort singulier, fort remarquable, et même excellent, comme bon sens et sain jugement littéraire, mêlé à la polémique religieuse et politique? Une pareille pièce ne fait-elle pas le plus grand honneur au jeune Florent Chrestien ? N'aurait-elle pas dû lui valoir une mention *très honorable*, comme poète, dans la *France protestante*, et même dans toute histoire de la littérature française ? Pour nous c'est une révélation, devant motiver une réhabilitation.

Poursuivons, car nous avons encore une vingtaine de pages à analyser. Comme le « prince des poètes », l'*Olympio* de ce temps-là est ici joliment drapé pour cette feinte modestie qui lui fait regretter de n'être point resté obscur, de n'avoir point fui la gloire et ses vanités !

Ainsi nostre Ronsard, d'une fine manière,
Crache sur la louange et dit qu'on est heureux
Quand on n'est point cogneu, et qu'on n'est désireux
De la gloire du monde, et qu'un homme est plus sage
D'exercer le métier du rude labourage.
Mais quand il veut ainsi du monde estre caché,
C'est pour manger tout seul l'honneur qu'il a craché !...

qu'il a craché... dans le plat, comme le parasite Gnathon, afin de l'accaparer, à lui tout seul. Ah ! c'est qu'il voit (le pauvre homme !) que son crédit a bien baissé depuis « qu'il est devenu prestre ».

Il est bien vray qu'il a des prestres la louange.
Naguères à Paris un docteur plein de fange,
Achetant ses écrits, célébroit ses vertus
Et disoit : « Ce Ronsard fait encor mieux qu'*Artus*[2] » !

1. Sans doute les *obscurités* de Pindare.

2. *Artus Désiré* (déjà nommé ci-dessus, p. 598), écrivain ecclésiastique à bon droit décrié, qui, toujours bouffon et furibond, publia à Rouen, en 1550, ce

Mais tout homme qui a la cervelle mieux faite,
L'aimant auparavant, maintenant le rejette.

Et de dépeindre ici la piteuse exaspération où le prince des poètes en est réduit :

Voilà le pauvre estat où maintenant te laisse
Ta déserte prestrise et ta sourde vieillesse,
Tu sais bien si je mens, l'*Élégie à Grevin*
Pourra bien tesmoigner si j'ay parlé en vain[1].
Mais quoy, pauvre Ronsard, tu n'y sçaurois que faire,
Car nous ressemblons tous la rose journalière
Et notre beau Printemps nous laisse, tout ainsi
Que le soleil, la fleur que l'on nomme Soucy!...
Mais viens ça, jeune prestre, apostat de vertu,
Poète... — Pourquoy desprises-tu
Le simple accoustrement que porte le ministre?
Si nous sommes meschans pour porter un long *reistre*,
Nous ne sommes pas seuls, vous l'estes tous aussy,
Car la plus part de vous le porte tout ainsi...
Si nous portions l'habit de vos Protonotaires,
De ces souris de cour ou de ces grands vicaires,
Tu nous pourrois blâmer; mais contre toy, Ronsard,
Nous aimons la simplesse et haïssons le fard;
Nous aimons à porter un habit sans envie
Qui tesmoigne partout l'estat de notre vie...
Il me desplaist de voir, dans quelque monastère,
Quelque Frère caphard, ou bien quelque beau Père,
Avec un tel habit, et me desplaist de voir
Un prestre qui s'appreste à faire son devoir
Sur un autel quarré, quand sa digne prestrise
Va chanter une messe...

Puis une verte critique des simagrées de la messe, et de l'officiant, « feuilletant son Missel »,

Jouant de passe-passe à l'entour de l'autel,
Quand, levant le rondeau de son dieu de farine,

livre dont le titre seul le caractérise : *les Combats du fidèle papiste pélerin romain contre l'apostat papiste*. Il publiera à Paris, en 1574 : *la Singerie des huguenaux, marmots et guesnons de la nouvelle dérision Théodebezienne*. C'est pour répondre à ses attaques que Théodore de Bèze fit sa comédie du *Pape malade*. Artus a aussi contrefait ou parodié les *Psaumes* de Clément Marot : *Contrepoison des 52 chansons de Clément Marot falsement intitulées par lui les Psalmes de David* (Rouen, 1560).

1. Nous ne savons trop ce que c'est que cette *Élégie à Grevin*.

Il parle bellement d'une piteuse mime...
Et se joüe, ainsi comme un fol de sa marmotte
Ou comme un chat qui roule une ronde pelotte...
On dit communément (c'est un ancien adage)
Que l'évesque estoit d'or au temps du premier âge,
Et sa crosse, de bois. Mais maintenant nos lois
Ont fait la crosse d'or, et l'évesque, de bois.

Or, si la crosse était encore en bois, si elle n'était point d'or,

Tu ne crierois pas tant, Ronsard, après les rois
Pour voir en *évesché* ta *prestrise* haussée
Et, pour chanter *Francus*, ta guitarre *crossée*[1]...
Je respons seulement à ce qu'impudemment
Tu nous a accusés calomnieusement.
Tu mens bien, quand tu dis que notre langue pince
De brocarts espineux, le magnanime prince,
Ce seigneur de Condé.....
Mais or' il t'est advis que, pour nous accuser
Faussement envers luy, tu pourras abuser
De la grande bonté de sa nature, incline
A montrer à chascun une face bénine;
Ainsi que tu pensois qu'en faveur de *Limeuil*[2]
Tu recevrois de luy un plus gracieux œil.
Mais tu t'es bien trompé : une telle querelle
Ne se doit appaiser par une damoiselle...
Ah! périsse cent fois ceste troupe idolâtre
Qui adore le bois, et la pierre et le plastre!
Et ces prestres bourreaux, qui, en leurs meschans doigts
Veulent remassacrer Jésus-Christ en la croix!
Périssent tous ces mot qui finissent en *art*,
Caphard, *Maillard*, *Rousard*, aussi bien que *Minard*,
Que *Picard*, que *Brustard*, et la troupe bastarde
De Sorbonne, qui est de la loy Billouarde!
Périsse de rechef le Pape et le Papat,
Et les bou.... aucteurs du vilain célibat!

Mais périsse surtout le Cardinal Lorrain,

..... Ce grand Tigre inhumain,
Ce monstre incestueux[3]! Périsse de la main

1. C'est-à-dire : Tu n'aimerais pas tant voir ta guitarre changée en crosse épiscopale pour chanter la *Franciade*.

2. Isabeau de la Tour, damoiselle de Limeuil, dame d'honneur de la reine et maîtresse du prince de Condé.

3. L'Epistre au *Tigre de la France*, de François Hotman, ce sanglant pamphlet que nous avons réimprimé pour la première fois en 1874, avait été lancé en 1560.

De quelque autre Méray, — Méray, l'honneur de France,
Méray qui a tiré le pays de souffrance!

Il ne faut « s'esbahir » de voir exalter ainsi le meurtrier du duc de Guise, alors que Ronsard avait invoqué le bras séculier et toutes ses cruautés, et dans un temps où un Désiré Artus osait faire un appel direct au roi, pour qu'il fît périr les Huguenots dans des supplices dont il se complaisait à donner l'horrible détail, et osait adresser même une requeste à Philippe II d'Espagne pour qu'il prêtât main forte et entrât en France avec une armée; requeste au sujet de laquelle ce fou furieux d'Artus, fut poursuivi et condamné par le Parlement. On s'explique que Poltrot de Méré eût pu être fanatisé au point de croire qu'il faisait œuvre méritoire en exterminant le promoteur du massacre de Vassy; on comprend que ses coreligionnaires aient célébré alors

Méray, plus à louer cent fois que cent Scévoles!

et qu'ils aient souhaité

Quelque nouveau Méray pour les autres supposts.

Lamentable conséquence des criminelles machinations de ces Lorrains contre la royauté des Valois, et des ultramontains contre les protestans. La notion du mal et du bien disparaissait ainsi de part et d'autre.

S'adressant à la reine-mère, comme le poète Vendômois l'avait fait, La Baronie la conjure de ne point écouter ce calomniateur.

Madame, au nom de Dieu, n'ayez aucun égard
Aux doux enchantements des escrits de Ronsard
Qui sont pleins de poison... Homme séditieux,
Qui est vostre ennemy et qui onc en sa vie
Ne parla bien de vous que pour une abbaye.

Un Ronsard s'arrogeant le droit de conseiller et de régenter, comme s'il était en vérité chancelier du royaume et en avait la prérogative!

Il est vray qu'on a vu qu'un poete Charollois[1]
En a bien fait autant, esmeu de l'avarice,

1. Guillaume de Autelz, poète de Charolles, à qui Ronsard a dédié son Épitre sur les troubles d'Amboise (1560).

Pour gaigner cent escus. Mais encor sa malice
Est moindre que la tienne, à cause qu'il n'a pas
Tant de faveur que toy envers le peuple bas
Et qu'il ne peut ainsi par son crédit attraire
A mutination les ondes du vulgaire...

C'est bien à un Ronsard qu'il appartient de s'ériger en censeur, en dénonciateur !

Si la sédition aux Gracches desplaisoit
Qui n'en seroit fasché[1] ? Si Verrès accusoit
Un larron comme luy? Qui est-ce qui endure
La superstition se joindre à Épicure ?...

Enfin, comme conclusion :

Or desja mon navire approche du rivage...
Mais un seul point, Ronsard, me tient encor icy,
Car, aussy bien que toy, je suis en grand soucy
De parler de ta vie et de tes vaillans gestes,
Dont on pourroit escrire aisément des digestes.
Puis donc que par tes vers tu t'es éternisé,
Il faut que par les miens tu sois *canonisé*.
Ce que j'ay fait, Ronsard, afin que l'on entende
Que tu mérites bien d'avoir une *Légende*.

Nul doute que, quand il aura payé son tribut à la froide Mort,

Le Pape volontiers ne le mette en la bande
Des martyrs de son nom. On portera l'offrande
Alors sur son autel. . . . . .
Luy présentant souvent d'une main languissante
Du gaïac, du galban et de l'asse puante[2]
Comme à Saint Mathelin qui prenoit les chandelles,
Guérissant la folie[3]... Et le fol obstiné
Qui aura tout le corps de ton saint mal miné
T'offrira ces présents, afin que sa largesse
Luy serve de guerdon[4] pour le mal de sagesse,
Jusqu'à tant que la Mort, d'un plus dangereux dard,
Le guérisse du mal de Monsieur saint Ronsard.

1. Florent Christien se souvient ici de son Juvénal :
Quis tolerit Gracchos de seditione querentes?
2. Assa fatida, galban, gayac, drogues spéciales alors aux maladies de Ronsard.
3. Qui recevait les cierges qu'on lui offrait pour guérir la folie.
4. *Guerdon*, récompense, mot noble qui a vieilli.

Ici vient donc la dernière pièce annoncée : LE TEMPLE DE RONSARD, où la *Légende de sa vie est briesvement descrite.*

On ne peut guère douter que cette pièce ne soit de La Baronie, puisqu'il vient de le déclarer lui-même, en disant qu'il a voulu, lui, « canoniser par ses vers » ce Ronsard qui s'est, par les siens, immortalisé (éternisé). C'est à quoi n'ont pas fait suffisamment attention P. Blanchemain et le savant bibliographe Brunet. — Celui-ci, disant dans son *Manuel du libraire* (édit. 1863, t. IV, coll. 1382) : « Pièce attribuée à Jacques Grévin » ; et Blanchemain (dans sa Notice bibliographique, au tome VIII, p. 92) : « Brunet nomme à juste titre, selon moi, Jacques Grevin comme auteur du *Temple de Ronsard*[1]. » Blanchemain a pourtant inséré cette pièce dans son édition de Ronsard, et il en a même fait un tirage à part.

Mais alors, si le *Temple de Ronsard* est de Florent Chrestien, et non de Grévin, qu'est-ce donc qu'avait fait ce dernier, qui tant irrita contre lui le chef de la Pléiade, et à tel point qu'il raya même son nom des sonnets, odes et discours, où il l'avait auparavant fait figurer avec de grandes louanges ou qu'il lui avait dédiés ? La vérité, c'est[2] que, si La Baronie assuma la paternité du *Temple*, c'était

1. Brunet a commis encore une autre erreur en disant : « *Mont-Dieu*, nom supposé de Jacques Grévin. » Voir ce que nous avons démontré ci-dessus quant à ce nom.

2. Au livre II des *Amours*, le sonnet 58 :

A Phœbus, mon Grévin, tu es du tout semblable...

où le nom de Grévin fut remplacé par celui de Jean Patouillet.

L'ode (à Gruget, parisien, remplaçant Grévin) :

J'oste Grévin de mes écrits
Pour ce qu'il fust si mal appris,
Afin de plaire au calvinisme
(Je voulois dire à l'Athéïsme),
D'injurier par ses brocarts
Mon nom connu de toutes parts
Et dont il faisoit tant d'estime,
Par son discours et par sa rime.
Les ingrats je ne puis aimer,
Et toy, que je veux bien nommer,
Brave Chrestien, qui fais l'habile homme
Pour te prendre au Pape de Rome
Et à toute l'antiquité,
Cesse ton langage effronté
Sans blasmer, en blasmant l'Église
Que le bon Jésus auctorise
Ceux qui t'aimaient et plus cent fois
Vraiment que tu ne méritois
Vous n'avez les testes bien faictes,

l'œuvre aussi de Grévin, l'œuvre collective d'autres encore peut-être. « Tous deux bâtirent en commun, dit M. Lenient[1], ce fameux *Temple*... où étaient décrites et bafouées la personne et la vie de Ronsard. On devine tout ce que la malice et la passion pouvaient inspirer à deux hommes d'esprit. Il y avait là, nous dit Colletet, des railleries à faire pâmer de rire le lecteur le plus mélancolique. » La Monnoye (dans ses notes sur Baillet, t. VI, p. 78) dit : « Grévin, qui étoit huguenot, oubliant toutes les louanges dont Ronsard l'avait honoré, n'avait pu lui pardonner son *Discours des misères du temps*, où les sectateurs de la nouvelle Religion étaient maltraités; en haine de quoi, il avait, de concert avec La Roche Chandieu, Florent Chrestien et d'autres, travaillé à la composition d'une satire sanglante contre Ronsard, intitulée : *Le Temple*. »

Le début du *Temple* est tout à fait *ad hominem*, et d'un accent fort grave et pénétré :

Ronsard, je suis marry pour l'honneur que je doy
A la Religion, aux Muses et au Roy,
Que tu n'as discouru en plus grand révérence
De Dieu et de la Foy, et de nostre Espérance,
Que tu n'as employé la majesté des vers
Pour parler autrement des mystères couverts,
Que tu n'as eu esgard que le sang de nos princes
Est descendu des Roys, seigneurs de nos provinces.
J'en suis marry, Ronsard !...

Mais tu es infatué de toi-même, ton orgueil et ton outrecuidance

Vous estes de nouveaux poètes,
Taisez-vous, ou, comme il faudra,
Mon cuisinier vous respondra.
Car de vous présenter mon page,
Ce vous seroit trop d'avantage.

La date de 1572 assignée à cette ode par l'édition Blanchemain est évidemment erronée; elle a dû suivre de plus près la publication du *Temple de Ronsard*. Elle est de 1563 ou 1564. On voit qu'il en veut, pour cette satire, à Florent Chrestien comme à Grévin.

Le Discours qui finit ainsi :

Afin qu'en nostre France un seul Grévin assemble
La docte Médecine et les Vers tout ensemble,

qui lui était d'abord dédié, fut ensuite retranché de ses poésies par Ronsard.

1. *La Satire en France* ou *la Littérature militante au XVIe siècle* (1877), t. II, p. 247.

t'ont aveuglé, entraîné, t'ont fait dépasser toutes les bornes. Toutefois.

Je ne suis point celuy qui veuille m'eslever
Et sur toy par despit mes forces esprouver...
Je n'ay pas..... en ces vers entrepris
D'escrimer contre toy pour emporter le prix.
Je veux tout seulement (puisque tu as envie
D'estre cognu de tous) discourir de ta vie,
Afin qu'après ta mort on presche ton renom,
Au jour que l'on fera feste de ton saint nom;
Car tu mérites bien que le Pape te donne
Place au Calendrier, et que pour toi l'on sonne
Le plus haut carillon, t'estant mis en pourpoint
Pour défendre le Pape en qui tu ne crois point,
Ceux-là qui à ce jour feront pélerinage
En ton Temple sacré, verront un grand image
Au plus haut de l'autel, et au-dessus à part,
Escrit en lettres d'or : MONSEIGNEUR SAINT RONSARD.

Jusqu'ici cela n'a rien d'excessif, c'est un simple persiflage déjà pressenti, et contenu dans le titre. Après avoir décrit cette image de *Monseigneur saint Ronsard*, « le grand front eshonté »,

Le nez un peu tortu et un peu rabotté,
La bouche retournée, une lèvre flétrie,
Une dent toute noire et à demi pourrie...

Le portrait n'est certes pas galant, mais c'est la loi du talion.

Tout à l'entour du Temple, en la tapisserie,
L'on verra amplement le discours de ta vie...
En l'autre pièce aussi apparaîtra comment
Le livre qu'il avoit escrit follastrement
(Apprenant, comme il dit, la vertu dans l'estude)
Reçut du Parlement une sentence rude,
Comme estant avorté, et, pour n'estre point veu,
Fust condamné dès lors d'estre mis dans le feu.
Dont, depuis ce temps-là sa vertu désolée
N'apparut dans Paris où elle fust bruslée...
Mais, ne se souvenant d'une si juste loy,
Il poursuivit depuis sa follastre entreprise
Car l'estude luy a ceste vertu apprise...

Ici la blessure devenait profonde, et elle ira s'aggravant par l'histoire d'Arcueil :

Là, rendant à Bacchus le dû de ton office,
D'un gros boucton barbu tu feras sacrifice...
Tu seras couronné d'un beau tortis de lierre,
Et, en perdant le vent par neuf fois dans ton verre,
Les larmes te cherront par tes yeux enfoncés,
En signe qu'auras bu pour tous les trépassés.
Dans quelque coing à part de ceste belle pièce,
Tu feras aux démons une sainte promesse
Dedans le Pré aux clercs (désirant trois clochers
Qui autour Saint-Germain se voyent attachés,
Comme trois fourcherons au trident de Neptune [1]),
Que si tu peux avoir tant de biens de fortune
Qu'un jour tu sois prieur, ou évesque, ou abbé,
Et que tu puisses voir en tes coffres tombé
L'opulent revenu d'une telle abbaye,
Que tu seras à eux le reste de ta vie
Et que doresnavant en tous tes beaux sermons
On n'orra que prêcher la gloire des démons...

Nous sommes obligé d'omettre la peinture très libre des déportements scandaleux du Prince des Poètes, représentés dans les trois pièces suivantes de la tapisserie.

En la septiesme pièce on verra ton caresme
Farcy de bons chapons aussi bien que de cresme,
Car ainsi tu le passe, et, à la vérité,
Tu ne loges chez toy trop de sévérité.
Ainsy pourra-t-on voir, tout autour de ton Temple,
De la vie d'un Prestre un modèle très ample,
Sans les actes qu'encor ci-après tu feras
Avant que de mourir, et lesquels tu auras
Dedans une autre pièce où je feray déduire
Le beau couronnement de ton dernier martyre.

Puis, comme péroraison, un *Venite adoretis!* Car cette riposte est courte, vive, acérée :

Sus donc, peuple confit en messes et pardons,
Allez tous en ce Temple offrir vos riches dons,
Adressez là vos vœux, faites dire une messe
Au nom du saint Ronsard et de sa sainte hostesse.

Évidemment Grévin, s'il n'avait pas mis sa plume à l'œuvre, y

1. Effectivement Saint-Germain des Prés avait alors trois tours et trois clochers.

avait dû collaborer par la connaissance qu'il avait du personnage et la direction des coups portés d'un main sûre[1]. On conçoit que Ronsard en fut ulcéré, mais ses bons procédés envers Grévin, les éloges dont il l'avait comblé pouvaient-ils raisonnablement l'autoriser à traiter son disciple et jeune ami de mal appris, d'ingrat? Du moment que Ronsard l'avait brutalement attaqué et blessé dans sa foi et dans ses coreligionnaires, n'était-ce pas Ronsard qui avait rompu le premier? Pouvait-il se plaindre des représailles qu'il s'était attirées? Les critiques de nos jours, qui taxent d'excessives et d'acerbes les répliques de nos huguenots, en parlent bien à leur aise. Il ne faut pas oublier que Ronsard, en taillant sa plume, songeait (comme le dit très bien M. Lenient) à charger les arquebuses, et qu'il engageait ses bons amis à tenir prêts :

Bonne poudre, bon plomb, bon feu, bons pistolets;

oui, rien que cela! enfin qu'en 1562, on était à deux ans seulement du massacre de Vassy et à dix ans de la Saint-Barthélemy, dont Vassy fut le prélude.

Le jeune Jacques Grévin (il avait alors vingt-quatre ans) sentit vivement l'injure et le péril, comme Chandieu, comme Florent Chrestien. Qui donc pourrait l'en blâmer? Sa conscience, son honnêteté commandaient son devoir, et l'honneur devait faire taire l'amitié et le respect humain.

Mais ce n'est pas seulement au point de vue historique et religieux que nous venons de réveiller ces vieilles polémiques de plume. C'est plus particulièrement encore au point de vue littéraire que nous avons exhumé les répliques, trop dédaignées jusqu'ici, de Zamariel et de La Baronie au chef de la Pléiade, dont ils ne firent que parer les attaques inattendues. Nous avons tenu à montrer qu'elles ne sont nullement indignes, ces répliques, de soutenir la comparaison, par l'esprit, l'éloquence, le style, la versification, avec les Discours, quelque éloquents qu'ils soient, du Prince des Poètes français du XVIe siècle. C'est que (comme l'a dit très justement Sainte-Beuve)

1. Le Catalogue manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal porte cette mention : « On croit que Jacques Grévin est le collaborateur de Florent Chrestien », pour le *Temple de Ronsard*.

« on faisait alors des vers comme on faisait de la médecine, de la jurisprudence, de la théologie ou de l'histoire. Les esprits studieux embrassaient tout, la vocation de créer n'était pas distincte du besoin du savoir, et, au milieu de cette communauté de connaissances, on ne songeait pas encore à l'apanage du talent ». Un pur lettré comme Ronsard — ce Victor Hugo poétique de la Renaissance — dut y songer, mais non assurément un ministre théologien comme Chandieu, un jeune érudit, helléniste, comme Florent Chrestien, un jeune médecin comme Jacques Grévin, précoce auteur dramatique qui avait déjà précédé et dépassé Jodelle, et qui eût marqué bien avant notre grand Corneille, s'il n'avait été enlevé par une mort prématurée[1].

CHARLES READ.

LA FAMILLE SAURIN, DU DAUPHINÉ

ET LA PREMIÈRE TENTATIVE MISSIONNAIRE DES PROTESTANTS DE LANGUE FRANÇAISE

Il n'est jamais hors de propos de corriger une erreur, quelque peu importante qu'elle puisse paraître, surtout lorsque cette erreur est reproduite de temps en temps par des écrivains sérieux et qui méritent confiance. C'est ce qui m'engage à vous communiquer les notes suivantes dont vous pourrez faire usage, si vous le trouvez bon, pour un article du *Bulletin*.

Les biographes du Dauphiné que je connais, MM. Rochas (*Biographie du Dauphiné*, t. II, p. 394), E. Arnaud (*Histoire des protestants du Dauphiné*, t. II, p. 427-429; la *France protestante*, 1re édit., t, IX, p. 173-177 et 2e édit., t. V, p. 49), sont embarrassés au sujet de la famille de *Pierre Saurin*, mort pasteur à **Grenoble** vers 1675, et ne savent où placer François Saurin, qui fut pasteur à Romans, et encore moins Pierre Saurin, le jeune, qu'ils font « quitter sa place paisible de Bois-le-Duc, pour aller travailler à la conversion des aborigènes de la Guyane hollandaise ».

Or mon collègue dans la commission de l'histoire des Églises wal-

1. Les Réponses de Zamariel et de Florent Chrestien qui ont été analysées ici par nous sont encore curieuses à étudier au point de vue de l'orthographe et de la ponctuation en 1563. Elles peuvent donner lieu, sous ce rapport, à d'utiles observations et doivent être recommandées à l'attention des philologues.

lonnes, M. le docteur Brondgeest, a trouvé aux archives de la ville d'Utrecht le testament de *Susanne Maty*, veuve de Pierre Saurin, daté du 8 novembre 1690, lequel nous permet d'établir la filiation de la famille et, au moyen de quelques pièces synodales, de corriger les erreurs qui en altéraient l'histoire.

Ce testament nous apprend que P. Saurin avait eu de sa femme, Suzanne Maty, six enfants, savoir quatre fils et deux filles. Les deux filles épousèrent deux pasteurs Maty, peut-être deux frères, leurs parents : l'une, *Louise*, épousa, le 4 octobre 1686, à Utrecht, *Charles Maty*, ci-devant pasteur à **Laragne**, en Dauphiné, qui se réfugia à **Utrecht** à la Révocation, et fut nommé, en 1698, pasteur à **Montfoort**, où il mourut en 1709.

L'autre fille, *Anne*, épousa *Matthieu Maty*, pasteur à **Beaufort**, en Dauphiné, aussi réfugié à **Utrecht**, qui fut le père de *Paul Maty*, et mourut à **Leyde** en mars 1739.

Les quatre fils furent : 1° *Élie*, l'aîné, qui fut pasteur à **Embrun**, en Dauphiné; puis, contraint de quitter la France, se réfugia en Hollande, et fut élu pasteur de l'Église wallonne de **Delft**, en juin 1665, puis de celle d'**Utrecht**, au commencement de 1671, et y mourut le 8 avril 1703. Il ne paraît pas avoir été marié.

2° *François*, qui fut pasteur à **Romans**, en Dauphiné, et se réfugia d'abord à **Genève**, où nous le trouvons inscrit sur la « Liste nominative des pasteurs sortis de France en 1683 », avec sa femme et un jeune garçon ; puis, il se retira à **Utrecht**, où il fut inscrit le 27 août 1686, et où il eut un fils, *Pierre Élie*, baptisé le 27 octobre 1692. Il mourut à Utrecht en 1712. Sa veuve, *Suzanne Reboul*, reçut du gouvernement de la province, par appointement du 19 mars 1712, une pension annuelle de 100 florins.

3° *Joseph*, inscrit comme étudiant à **Utrecht** en 1676. En mai 1677, il se présenta au synode assemblé à Utrecht, demandant d'être admis à l'examen préparatoire de théologie. Sa demande lui ayant été accordée, vu ses bons témoignages, il subit l'examen au synode suivant, tenu à Heusden, en septembre, et y fut admis au nombre des proposants, après qu'il eût promis de se conformer aux articles des synodes précédents (1653-1664), par lesquels les proposants s'engageaient à soulager les pasteurs malades ou empêchés momentanément d'exercer leur ministère, et à vivre d'une manière modeste, morale, conforme à la dignité de leur vocation. En avril 1679, le synode de

Leyde l'accorda aux Églises de Zélande, pour y servir en qualité de proposant, ayant sa résidence à **Flessingue**. Que lui arriva-t-il en Zélande?... Il y commit, dans le courant de septembre suivant, un acte dont nous ignorons la nature, mais qui fut assez grave pour que son frère Élie jugeât nécessaire de le faire partir sur-le-champ pour la France, et que le synode de Narden du 1er mai 1680 inscrivît dans ses actes la résolution suivante :

Nostre très cher frère M. Saurin, pasteur de l'Église d'Utrecht, député en cette compagnie, ayant déclaré qu'il avoit envoyé en France le sieur Joseph Saurin, son frère, l'un de nos proposans, à cause qu'il s'estoit apperceu que ses dons n'estoyent pas assez sanctifiez pour édifier nos Églises, la compagnie les advertit de ne le plus admettre en nos chaires sans nouvel ordre.

Un an après, le synode assemblé à Ziericzée, 30 avril-mai 1681, reçut une lettre d'Élie Saurin, datée d'Utrecht 14 avril, suppliant le synode de lever la suspension et d'annuler l'acte dressé contre son frère Joseph au synode de Narden, vu les bons témoignages que lui rendaient les deux Églises de **Beaufort** et de **Romans**, en Dauphiné, au sein desquelles il avait résidé durant environ dix-huit mois depuis son départ de Zélande, et qui envoyaient des attestations signées des membres de leurs consistoires. Le pasteur d'Utrecht envoyait, en outre, au synode, une lettre de sa mère Suzanne Maty, datée de Grenoble, 1er mars 1681, par laquelle elle lui adressait la même instante demande, afin que son fils Joseph pût exercer le saint ministère en France et y accepter la vocation d'une Église. Le synode, réjoui des bonnes nouvelles que lui donnaient ces Églises et touché des deux lettres qu'il avait reçues, consentit à ce qui lui était demandé et accorda à Joseph Saurin la liberté d'accepter un appel en France, lui souhaitant la bénédiction de Dieu.

Quelque temps après, Joseph Saurin fut appelé à servir l'Église d'**Eurre**, en Dauphiné, et, au mois d'août 1682, le synode, apprenant la manière chrétienne et fidèle en laquelle il s'acquittait de sa charge, le déclara appelable dans les Églises wallonnes.

Il ne resta pas longtemps à Eurre. En 1683, accusé d'avoir tenu en chaire des propos irrévérencieux contre l'Église romaine, il fut obligé de s'enfuir et se retira à **Genève**, d'où il se rendit ensuite à **Berne** et, peu de temps après, Messieurs de Berne le nommèrent

pasteur à **Bercher** ou **Berchier**, près de Moudon. Il y passa quelques années; mais, peu après son mariage avec une demoiselle *de Crousaz*, les bruits les plus défavorables commencèrent à se répandre sur son compte et, en 1690, il rentra en France et abjura le protestantisme entre les mains de Bossuet. (Voy. la *France protestante*, t. IX, p. 176.)

4° *Pierre*, qui se retira à **Utrecht**, près de son frère Élie, y était déjà au commencement de 1680; car, le 1er mai de cette année, il donna son nom au synode assemblé à Narden, afin d'être admis à l'examen de proposant, et au synode suivant, réuni à Breda le 4 septembre, il subit l'examen, en même temps qu'un autre candidat, *Abr. Boddens*, et cela d'une manière si satisfaisante, que le synode les signala tous les deux aux Églises, « pour servir d'aiguillon à ceux qui se présenteront ci-après à l'examen ». A la suite de cet examen, il fut appelé à desservir **Bois-le-Duc**, en qualité de *proposant*, comme aide du pasteur *Hibelet*, en attendant l'élection d'un second pasteur, à la place de celui qui venait de mourir. Cette élection se fit attendre près de six années, jusqu'à l'arrivée du pasteur fugitif de **Castres**, *J. A. de Juge de Fabrègue*, et, en avril 1686, P. Saurin fut remercié par le consistoire et dut faire place au second pasteur, qui fut installé le 18 mai. Voici ce qu'on lit à ce sujet à l'art. 44 du synode de Rotterdam, 24 avril 1686 :

L'Église de Bois-le-Duc ayant remonstré qu'elle a fait vocation d'un second pasteur ordinaire, et qu'elle n'a plus besoin, par conséquent, du service de N. C. F. Pierre Saurin, l'un de nos proposans, à qui elle rend bon tesmoignage, et qu'elle remercie de l'édification qu'elle en a receue, pendant plusieurs années; la compagnie approuve ce qu'a fait l'Église, et souhaite la bénédiction de Dieu à notre dit frère, partout où il se retirera.

Sur ces entrefaites, M. *de Béville*, seigneur de **Rheinsberg**[1], près de Berlin, qui désirait établir une colonie de réfugiés sur ses terres, s'adressa à sa tante Mlle Chenevix, qui s'était retirée en Hollande, la priant de lui envoyer un des pasteurs français réfugiés dans ce pays, pour être son chapelain. Cette dame s'adressa à P. Saurin, qui accepta cette vocation, et, à sa demande, une classe fut assemblée à Rotterdam, le 19 juin 1686, pour l'examiner péremptoirement et

1. Benjamin Chenevix, seigneur de Béville, en Lorraine, s'était retiré en Prusse en 1681, et y avait acheté la seigneurie de Rheinsberg.

lui donner l'imposition des mains. Voici l'acte qui fut dressé à cette occasion par la classe :

Le sieur Pierre Saurin, un de nos proposans, ayant produit la copie d'une lettre escritte par monseigneur de Béville, seigneur de Reinsbergue, proche de Berlin, à sa tante mademoiselle Chenevie, par laquelle il authorise et donne plein pouvoir à sa dite tante de luy envoyer un pasteur, sur quoi mademoiselle Chenevie, ayant fait le choix de mondit Pierre Saurin, et priant qu'il plaise à la classe d'approuver et confirmer sa vocation, la Compagnie a bien voulu luy accorder sa demande, et approuver la vocation, bien que toutes les formalitez requises aux vocations ordinaires n'y ayent pas esté observées; ensuitte de quoy le sieur Saurin ayant esté ouï en proposition et examiné en théologie, a donné bon contentement et admis au saint ministère, et N. T. C. Fr. Monsieur Jurieu, modérateur de cette classe luy a imposé les mains : fait à Rotterdam, ce 19 juin 1686.

(Signé) Jurieu, modérateur de la classe.
J. Sauchelle, *scribe*.

P. Saurin passa environ deux années à Rheinsberg, après quoi pour une raison qui ne nous est pas connue, il quitta cette place avec un bon témoignage, et se rendit à **Hambourg**, où il exerça le saint ministère pendant trois ans, avec beaucoup d'édification. Il revint alors à **Utrecht**, et se présenta au synode assemblé à Ziericzée, 8-17 mai 1692, lui demandant d'être déclaré appelable dans les Églises wallonnes. On lit à l'art. 42 de ce synode :

Le sieur Pierre Saurin ayant produit en cette assemblée une lettre de monseigneur de Béville à Reinsbergh, chez lequel il a exercé avec beaucoup d'édification son ministère, pendant l'espace d'environ deux ans, et un témoignage fort avantageux de l'Église de Hambourg qu'il a beaucoup édifiée pendant trois ans, tant par sa doctrine saine que par sa conduite exemplaire; la compagnie l'a déclaré appelable parmi nous, et lui souhaite la bénédiction du Seigneur.

En attendant une vocation, P. Saurin se fixa à Utrecht où il obtint des États de la province, à dater du 1er janvier 1693, la pension de 250 florins, dont avait joui auparavant le pasteur réfugié *Louis Jaussaud*, lequel l'avait perdue en allant habiter une autre province, à **Dordrecht**.

Au commencement de 1697, P. Saurin quitta Utrecht pour répondre à un appel de la compagnie des Indes occidentales et se ren-

dit en **Amérique**. A défaut d'autres renseignements plus détaillés sur son travail en Amérique, nous devons nous borner à transcrire ici les articles des synodes qui, d'ailleurs, nous en apprennent suffisamment à cet égard.

Nous lisons à l'art. 39 du synode de Berg-op-Zoom, 1er mai 1697 :

Les députés de l'Église d'Amsterdam ont représenté que N. C. F. monsieur Pierre Saurin s'est consacré à travailler à la conversion des barbares de l'Amérique et qu'il a été envoyé dans les pays dépendans de la compagnie des Indes occidentales pour y apprendre la langue des habitans naturels, ayant receu à cet effet demi-gages de ministre. Et ils ont proposé que suivant le désir du sieur *Mouche*[1], le revenu de la somme qu'il a laissée pour aider ceux qui se chargeroient de cette entreprise, fût donné à notre dit frère; la compagnie bénissant Dieu de ce qu'il a mis au cœur de notre dit frère de se dédier à ce saint ouvrage, a trouvé bon que l'Église d'Amsterdam fût chargée de luy écrire de sa part, pour luy témoigner la satisfaction qu'elle a de voir qu'il ait formé un si beau dessein et luy donner tous les encouragemens qui pourront le disposer à y persévérer constamment; et principalement pour l'assurer qu'aussi-tôt qu'elle sera informée par des témoignages suffisants qu'il étudie actuellement la langue de ces sauvages, elle luy donnera la jouissance de ce revenu : priant Dieu cependant qu'il bénisse et fasse réussir une si utile entreprise; et que ce premier exemple serve à exciter quelqu'autre à se charger du même ministère.

Deux ans après, au synode de Middelbourg, 2 septembre 1699, on lit à l'art. 51 :

Sur l'instruction de l'Église de Leiden, qui demande si on a des nouvelles que le pasteur envoyé aux sauvages d'Amérique fasse quelque progrès, et si la pension est continuée, l'assemblée prie l'Église d'Amsterdam de se mettre en état de satisfaire à ces demandes au synode prochain.

Enfin, au synode suivant assemblé à Zutphen, le 22 avril 1700, on lit, art. 34 :

Sur l'article 51 du synode précédent, les députés d'Amsterdam ont rapporté, que le pasteur de Surinam dont il est fait mention dans cet article

1. *H. Mouche*, sieur de la Colombière, avocat au parlement de Paris, avait donné, en 1657, une somme assez considérable, dont le revenu devait être employé à l'entretien de quelques ministres de l'Évangile auprès des sauvages d'Amérique. Il mourut à Paris le 28 août 1678, âgé d'environ quatre-vingts ans, et fut enterré le 29, au cimetière Saint-Germain.

estant appellé à servir l'Église françoise du dit lieu, n'estant point en estat de travailler à la conversion des sauvages de ce païs-là, remercie la compagnie de l'entretien qui lui avoit esté destiné, et offert de sa part.

Ainsi P. Saurin ne travailla pas à la conversion des aborigènes de la Guyane hollandaise, mais il succéda à *Pierre Terson*, mort en juillet 1697, comme pasteur de l'Église française de **Paramaribo** et y mourut en février 1707.

F. H. Gagnebin Pr.

LE NOMBRE DES RELIGIONNAIRES
DES DIOCÈSES D'ALAIS ET DE MENDE EN 1778.
EXTRAIT D'UN MÉMOIRE INÉDIT DE RABAUT SAINT-ÉTIENNE

On s'est beaucoup préoccupé, récemment, de savoir quel était, à la fin du siècle dernier, le nombre des protestants français, afin de pouvoir établir une comparaison avec des évaluations contemporaines[1].

Le *Bulletin* a essayé, à plusieurs reprises, de jeter quelque jour sur ces questions de statistique exceptionnellement épineuses. On trouvera, tome XV, p. 511; XXXIV, 449; XXXV, 471; XXXVI, 248; XXXVII, 28, 537, plusieurs informations précises et précieuses surtout pour les XVIe et XVIIe siècles. Pour la fin du XVIIIe siècle nous n'avons publié dernièrement qu'une affirmation vague de Rabaut Saint-Étienne, évaluant le nombre des protestants français à cette époque à 2,000,000 (*Bull.* XXXVII, 478). C'est même cette affirmation qui a provoqué les discussions et les recherches auxquelles nous venons de faire allusion. On comprend que Rabaut Saint-Étienne ait plutôt grossi que diminué le chiffre total de ceux qu'il s'efforçait d'affranchir. Dans tous les cas, il n'a pu être exactement renseigné que pour le Midi qu'il connaissait parfaitement. Voici précisément, dressée par lui, une statistique des chefs de famille protestants et catholiques des diocèses d'Alais et de Mende en 1778. Nous l'empruntons à un mémoire inédit qu'il avait rédigé pour critiquer l'édit de 1787[2]. Elle y vient prouver combien le paragraphe 2 de

1. Voy. *Le Christianisme au XIXe siècle* des 11, 25 octobre et 1er novembre et l'*Église libre* du 7 novembre 1888.

2. Il se trouve à la bibliothèque de la Société, papiers Coquerel, t. XXIX, p. 82.

l'article premier de cet édit, lequel excluait les non-catholiques des charges de judicature, était inapplicable dans ces deux diocèses. Il sera facile, en rapprochant de ces chiffres ceux qu'on peut recueillir aujourd'hui dans la même région, d'établir une comparaison exacte et instructive.

N. W.

..... Le second paragraphe de l'article 1er présente des difficultés dans les moyens d'avoir des juges catholiques et des officiers municipaux. Pour en juger, je vais présenter un tableau de quarante communautés contiguës à celle que j'habite, justifié par le rolle de la capitation de 1768, et le dénombrement des chefs de famille catholiques et non catholiques qui en feut fait alors. Si pareille opération se refesait aujourd'hui, le tableau serait encore plus saillant à tous égards.

Communautés dans le diocèze d'Alais[1].

Saint-André de Valborgne; cette communauté est composée de 427 chefs de famille dont 16 catholiques, tout le surplus protestants; elle paye 11,806 l. de charges supportées, 250 fr. par les catholiques et 11,556 fr. par les protestants.

Saint-Marcel de Fonfouillouse; 224 chefs, dont 5 catholiques : 8,344 l. de charges, dont 53 l. payées par les catholiques.

Saint-Martin de Courconas; 126 chefs, dont 5 catholiques : 3,710 l. de charges, dont 90 l. payées par les catholiques.

Saumane; 105 chefs de famille cotisés à la taille; de ce nombre il n'y qu'un seul catholique; on ignore quelles sont les charges.

Soudorgues; 204 chefs, dont 10 catholiques : 5,468 l. de charges.

Colognac; 125 chefs de famille, dont 5 catholiques : 3,800 l. de charges, compris 100 l. payées par les catholiques.

Vabres et *Saint-Bonnet;* dans ces deux communautés il n'y a, dans chacune, qu'un seul catholique.

Payrolle, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Sébastian; dans aucune de ces trois communes, il n'y a point de catholiques, si l'on excepte une veuve.

Gatuzière; dans cette communauté, il n'y a que quatre chefs de famille catholiques.

Valleraugue; 14,500 l., dont 675 l. supportées par les catholiques et 13,825 l. par les protestants.

La Salle paye 9,600 l. de charges; le contingent des catholiques, au nombre de 30 chefs de famille, se porte à 956 l.

1. On joindra, pour chaque, la taille à la capitation pour déterminer les charges.

Saint-Jean de Gardonnenque; 900 chefs de famille, dont 50 catholiques, parmi lesquels 40 bas artisans : 17,162 l. de charges dont 1,425 l. payées par les catholiques.

Communautés dans le diocèze de Mende.

Pompidou ; 182 chefs de famille, dont 20 catholiques : 4,478 l. de charges, dont 287 l. supportées par les catholiques.

Saint-Martin de Campselade; 92 chefs de famille, dont 3 catholiques : 2,581 l. de charges, dont 104 l. payées par les catholiques.

Mandement de Roulles; dans cette partie il n'y a que deux catholiques dont l'un n'a pas de biens fonds.

Vebron; 226 chefs de famille, dont 32 catholiques : 6,539 l. de charges, dont 1,250 l. payées par les catholiques.

Saint-Laurent de Trèves; 124 chefs, dont 2 catholiques : 2,082 l. de charges.

La Salle de Montvaillant; il n'y a qu'un seul catholique, du moins contribuable : 2,300 l. de charges.

Saint-Julhen d'Arpaon ; 90 chefs dont un seul catholique.

Cassagnas; 100 chefs, dont une veuve catholique : 2,600 l. de charges.

Grizac; il n'y a point de catholiques.

Barre ; 120 chefs environ, beaucoup plus de protestants que de catholiques.

Bousquet la Barthe; il n'y a dans cette communauté que 4 catholiques.

Molezon; 111 chefs de famille, dont 10 catholiques : 3,011 l., dont 426 l. supportées par les catholiques.

Saint-Jean de Gabriac; 93 chefs, dont 11 catholiques : 2,477 l. de charges, dont 257 l. payées par les catholiques.

Sainte-Croix; 152 chefs de famille, dont 16 sont catholiques : 2,477 l. de charges, dont 537 l. par les catholiques.

Notre-Dame de Valfrancesque; 130 chefs, dont 7 catholiques : 5,918 l. de charges, dont 128 l. supportées par les catholiques.

Saint-Germain; 8,095 l., compris un sixième payé par les catholiques.

Saint-André de Lancize; 2,532 l. de charges, il n'y a que quatre catholiques qui en payent pour 156 l.

Saint-Frezat; 2,150 l. de charges, il n'y a que 2 catholiques qui en payent pour 15 l.

Frugère; 4,012 l., il n'y a que 5 catholiques qui en payent pour 103 l.

Saint-Maurice; 2,200 l. de charges, il n'y a qu'un seul catholique.

Saint-Michel de Dèze; 96 chefs de famille, dont 3 catholiques : 2,948 l. de charges, les catholiques compris pour 138 l.

Saint-Martin de Boubeaux; 113 chefs de famille, dont 7 catholiques : 5,648 l. de charges, dont 444 l. par les catholiques.

La Melouze; dans cette paroisse il n'y a point de catholiques.

Saint-Paul La Coste; 140 chefs de famille, desquels 13 sont catholiques : 3,650 l. de charges, dont 524 l. par les catholiques.

Vielas; 228 chefs de famille, dont 10 sont catholiques : 4,070 l. de charges, dont 171 l. à la charge par les catholiques.

Je ne ferai pas mention ici de plusieurs autres communautés qui se trouvent à peu près dans la même situation, je ne veux rien hasarder dans un mémoire où l'on serait trop coupable si l'on osait en imposer.

Qu'on juge maintenant si l'on peut exclure les protestants des charges municipales, sans ruiner l'ordre économique des communautés et s'il est possible que sept à huit gradués catholiques, qu'on connaît tout au plus être dans les quarante communautés dont on vient de faire le tableau, desquels cinq sont comme rassemblés à une des extrémités, ce petit nombre peut-il à trois, quatre lieues de distance de la plupart de ces communautés y remplir les fonctions de juges, soit pour tenir, dans chacune, les audiences deux fois la semaine, s'y trouver pour la publication des bans, déclarations des mariages, des baptêmes et décès, fonctions qui, presque tous les jours, demanderaient sa présence dans la communauté? Quel serait, d'ailleurs, le juge qui voulût être toujours ambulant, et hors de chez lui, dans le nombre de ceux qui existent? On n'en connaît qu'un qui voulût peut-être réunir d'autre juridiction à celles qu'il a déjà ; il a un bureau de contrôle et soixante-dix ans, tous les autres sont pourvus d'offices de notaires, font les fonctions de procureur et seraient très éloignés de vouloir de judicatures autres que celle de la communauté qu'ils habitent...

MÉLANGES

QUE SONT DEVENUS LES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSISTOIRE DE CHARENTON?

Cette question a été posée une première fois dans le *Bulletin* en 1862 (XI, 417), mais accompagnée d'une affirmation qui devait nécessairement rendre les recherches infructueuses, savoir que tous les registres et papiers du consistoire avaient été déposés au Châtelet en 1685, et s'y trouvaient encore en 1719. On sait que M. Ch. Read avait découvert au Palais de justice, où ils ont été brûlés depuis, les registres de baptêmes, mariages et inhumations, mais non les registres des délibérations. Ceux-ci étant inconnus aux Archives nationales, n'y avait-il pas lieu de les croire oubliés dans quelque

coin ou confondus avec d'autres? Sur notre demande, présentée par l'entremise de M. Bonet-Maury, le conservateur, M. Alfred Maury, eut l'extrême obligeance d'ordonner une enquête spéciale, dont le résultat négatif attestait déjà l'inexactitude de l'affirmation dont il s'agit. Comment admettre d'ailleurs que des gens assez avisés pour avoir mis à couvert, avant la Révocation, la bibliothèque consistoriale, le registre des recettes et des dépenses et les fonds légués à l'Église, eussent pu ne pas songer à faire disparaître également les procès-verbaux de leurs séances? En outre, la note de l'ambassadeur Hop sur laquelle repose l'affirmation manque absolument de précision; elle dit que les registres d'inhumation tenus par les chapelains d'ambassade, pendant leur séjour en France, « sont au Châtelet, *avec les autres registres concernant les affaires des religionnaires* » (*Bullet.*, III, 596), expression ambiguë, qui peut signifier, il est vrai : *avec les registres des délibérations*, mais aussi : *avec les autres registres de l'état civil*, et qui, en définitive, a donné lieu à une erreur. C'est ce qui résulte de deux pièces dont le fondateur du *Bulletin* vient d'enrichir la bibliothèque du protestantisme.

L'une est la copie du procès-verbal de l'interrogatoire que les commissaires Delamare, Lepage et Labbé firent subir à Pierre Neveu, concierge du temple, le 26 octobre 1685 (BN. ms. fr. 21,618, f° 149). Sommé « de représenter les registres des baptêmes, mariages et mortuaires de la R. P. R., ensemble *les registres des délibérations* et autres registres qui ont été tenus au consistoire ou ailleurs par les ministres et les anciens, pendant tout le temps que l'exercice de leur religion a été toléré », le concierge répond, sous la foi du serment, qu'il n'a en sa possession que le registre des baptêmes, mariages et inhumations de la présente année, dressé comme les années précédentes en double expédition, l'une destinée aux archives du consistoire, l'autre, au greffe du Châtelet; « qu'à l'égard de tous les anciens registres, tant ceux des baptêmes, mariages et mortuaires, que tous les *autres concernant les affaires du consistoire* », il les croit entre les mains du secrétaire Tassin. L'expression ambiguë que Hop semblerait avoir copiée sur cette pièce avait peut-être ici sa raison d'être; le concierge aurait pu s'en servir à dessein, afin d'éviter de répondre directement au sujet de la collection des procès-verbaux.

La seconde pièce, plus importante, est l'original du procès-verbal de la saisie des archives du consistoire, opérée par le commissaire Dumesgnil le 24 novembre suivant, non chez Tassin, mais chez son collègue Jacques Conrart. Les registres trouvés chez celui-ci, au nombre de cent vingt-deux, et déposés au greffe de police le même jour, ne contenaient que des actes de l'état civil; le procès-verbal les décrit avec soin, et reste absolument muet sur les registres des délibérations qui, par conséquent, avaient été distraits des archives. Nous en concluons qu'on les avait mis en lieu sûr, probablement à La Haye, chez le fils de Claude, avec la bibliothèque.

S'il est un lieu où il reste une chance de retrouver ces précieux documents, sans lesquels on ne peut écrire l'histoire de l'Eglise

réformée de Charenton, c'est en Hollande. Avis à nos amis néerlandais si bienveillants, et si dévoués à l'œuvre commune de la restauration historique.

O. Douen.

BIBLIOGRAPHIE

MÉLANGES HISTORIQUES ET RELIGIEUX
DE M. E. CHASTEL, PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE
par Aug. Bouvier[1].

Étienne-Louis Chastel, né le 11 juillet 1801, décédé à Genève, après une carrière noblement remplie, le 24 février 1886, appartenait au protestantisme français par sa double origine : son père, descendant d'un des « IX bourgeois de Montbéliard », était venu au commencement du XVIIe siècle chercher à Genève la liberté de conscience ; sa mère, née Cabantoux, avait pour aïeul un réfugié du Languedoc. Il lui appartenait encore et surtout par les services qu'il lui a rendus, alors que professant pendant quarante-deux années à la Faculté de Théologie de Genève, il initiait six cent douze étudiants, dont un si grand nombre de futurs pasteurs de France, à l'histoire ecclésiastique qui était, pour lui, celle des évolutions intérieures et successives du Christianisme. Et nous ajouterons qu'il continuera à lui appartenir par les ouvrages qu'il a laissés : ses quatre séries de conférences sur le Christianisme du moyen âge, de l'âge moderne, des six premiers siècles, du dix-neuvième, formaient déjà pour les étudiants un guide utile ; *l'Histoire du Christianisme depuis son origine jusqu'à nos jours* est un legs précieux à ces protestants de langue française auxquels avait été consacré, pendant toute sa vie, « ce travail assidu, continu, pratiqué comme un devoir et savouré comme une jouissance ».

Parmi les œuvres de M. le professeur Chastel, il est des discours, des mémoires et des articles, les uns depuis longtemps épuisés, les autres dispersés dans des recueils périodiques où l'on ne saurait pas toujours les chercher. Sa veuve, qui depuis l'a rejoint, avait désiré les réunir dans ce volume de *Mélanges historiques et religieux* que M. le professeur Bouvier a enrichi d'une notice biographique de près de trois cents pages.

Dans ce *Bulletin*, c'est sur les conférences historiques de M. Chastel que nous aimerions nous arrêter, d'abord sur l'exposé clair et rapide des *trois conciles*, soi-disant réformateurs de Pise, Constance et Bâle, concluant d'une part « à l'insuffisance, à l'impuissance des remèdes apportés au désordre de l'église, de l'autre à la nécessité, donc à la légitimité d'une réforme entreprise en dehors d'elle ».

1. Paris, février 1888, grand in-8 de CCXCVI et 564 pages.

« ...Les papes de la fin du xve siècle étaient parvenus à fouler aux pieds toute opposition. Ne trouvant plus de contrôle hors de soi, on finit par perdre aussi le contrôle de soi-même. Mais tandis qu'autour d'eux ils ne voyaient plus d'autorité capable de limiter la leur, une puissance qu'ils ne connaissaient pas encore, puissance immatérielle à la vérité, mais par là même d'autant plus redoutable pour eux, s'élevait, grandissait de l'autre côté des Alpes. Cette puissance c'était l'opinion, l'esprit public, ou plutôt ce que nous pouvons appeler la conscience chrétienne. »

Nous retrouverions ensuite M. Chastel, toujours modéré dans l'expression, mais inébranlable dans la pensée, alors qu'ayant pris pour thème *l'Église romaine considérée dans ses rapports avec le développement de l'humanité*, il s'est demandé, selon la définition de son biographe : « ce qu'elle a fait pour l'éducation religieuse des peuples, pour leur éducation morale, pour leur éducation sociale, et l'attitude que les peuples doivent prendre vis-à-vis d'elle ». Et enfin qu'elles sont attachantes, les pages sur *le Martyre dans les premiers siècles !* Retraçant la persécution, le martyre, les fruits du martyre, M. Chastel, comme il l'avait espéré, « rend aux anciens martyrs leur véritable auréole, sépare leur cause des faux martyrs, les venge de l'injuste oubli dans lequel ils sont tombés et les recommande au respect si ce n'est à la vénération de notre Eglise et de notre siècle ». « Dieu nous garde, s'écrie-t-il, de méconnaître jamais le prix d'une seule vertu. »

Tout l'homme est là ; homme de progrès et d'examen, mais homme de foi et de réédification, protestant convaincu, mais adversaire du catholicisme et non des catholiques, prêt à tendre la main à tous les ouvriers de bonne volonté, et ne se lassant pas de redire que dans le champ du Seigneur il y a de l'emploi pour tous ces ouvriers-là; toujours fidèle, en un mot, aux exhortations par lesquelles s'ouvrait son premier cours à l'auditoire de théologie, de « chercher dans tant de doctrines, de systèmes, d'Eglises, la part à faire à chacune, du bien et du mal, du vrai et du faux, le rôle qu'à leur insu peut-être elles remplissent dans les desseins de la Providence ».

Cette nature d'élite, M. le professeur Bouvier a mis un soin pieux à la présenter sous toutes ses faces : les premières années de l'étudiant, les voyages du jeune ministre, l'accomplissement des devoirs du pasteur conduisent au tableau de sa carrière de professeur et à l'analyse approfondie de ses œuvres, de sa conception de l'histoire, de ses doctrines théologiques. Sous le simple titre de Notice, c'est un beau livre qui nous est donné; il sera lu avec recueillement et avec fruit. Nous plaindrions ceux qui, sortis de cette communion intime et prolongée avec Chastel et avec son biographe, n'en auraient même pas emporté la fortifiante leçon : « Rien n'est obstacle, tout est levier pour une âme ardente et généreuse. »

Jetant, dans sa conclusion « l'homme et le chrétien », un regard d'ensemble sur l'existence qu'il a décrite, l'ancien élève de M. Chastel, devenu son collègue et son ami, déclare qu'elle nous offre « l'image du bonheur», et il en rappelle les divers éléments. Il en a eu un dernier que lui-même n'a point connu, mais que ses disciples

et ses nombreux amis ressentiront avec sa famille, celui d'avoir un biographe dont la haute et chrétienne pensée l'a si parfaitement représenté et compris.

F. DE SCHICKLER.

SÉANCES DU COMITÉ

13 *novembre* 1888

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron Fernand de Schickler, MM. E. Bersier, G. Bonet-Maury, F. Buisson, O. Douen, A. Franklin, J. Gaufrès, F. Lichtenberger, Ch. Read, et A. Vigué. M. W. Martin se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire présente le **Bulletin** du 15 novembre. M. Bonet-Maury offre un article sur *la Réforme dans l'université d'Orléans*. M. C. Rabaud a envoyé, sur le conventionnel *Lasource* une étude complète dont la première partie paraîtra dans le numéro du 15 janvier. D'autres études sont annoncées, sur l'*Exode de* 1569 *à Montargis, les Galériens pour la foi et la libération de* 1713, *Rabaud Saint-Étienne et la liberté de conscience, l'Église de Paris à l'époque de la Révolution*, etc. M. Weiss espère qu'à propos du Centenaire de la Révolution, le *Bulletin* pourra aussi donner quelques informations nouvelles sur les protestants qui ont joué un rôle politique en 1789. — Il soumet ensuite au Comité les bonnes feuilles du premier des trois ouvrages nouveaux par lesquels la Société se propose de contribuer à commémorer l'avènement de la liberté religieuse en France, — savoir du travail de M. F. Rouvière sur les *Religionnaires des diocèses de Nîmes, Alais et Uzès et la Révolution française*. — Les deux autres volumes que M. Weiss espère pouvoir mettre incessamment sous presse porteront les titres suivants : *la Chambre ardente ou la Liberté de conscience sous Henri II*, et *le Journal de Jean Migault ou Mémoires d'un instituteur protestant à l'époque de la Révocation*. Ces trois volumes montreront, par des textes authentiques et contemporains, ce qu'était en France la liberté religieuse au XVIe, au XVIIe et à la fin du XVIIIe siècle.

Communications. — M. le président annonce que les protestants de Vassy viennent d'acquérir l'un des trois immeubles qui occupent actuellement l'emplacement de l'ancienne grange du massacre ; il exprime l'espoir que beaucoup de nos coreligionnaires se joindront au Comité pour relever le temple d'où nos pères ont été si inhumainement expulsés. — M. L. Sagnier a transmis au trésorier de la Société une somme de 3,000 francs en souvenir de son excellent frère Charles. En s'associant aux remercîments du président, le Comité vote l'inscription du nom de M. Charles Sagnier sur la plaque commémorative de la Bibliothèque et confère à M. L. Sagnier le diplôme de membre correspondant. — On s'entretient ensuite assez longuement de la continuation de la *France protestante*.

Bibliothèque. — M. F. de Schickler offre un registre manuscrit des *baptêmes, etc., de l'Église de Falaise du* 15 *mai* 1596 *au* 6 *juin* 1634, et deux volumes de Lambert Daneau : *De Aurelii Augustini Enchiridion ad Laurentium...* 1579 et *D. Aurelii Augustini... liber de hæresibus*, 1595. — Parmi les autres dons, on remarque un lot de livres anciens envoyés par Mme Vve Passa, et de M. le pasteur Gaidan : Crégut, *Apologie pour le décret du synode national de Charenton*, 1645, *qui admet les Luthériens à notre communion*, Orange, 1650, in-8°. — Voir à la troisième page de la couverture les livres récents.

CHRONIQUE

Fête de la Réformation. — Les nouvelles que nous en recevons de tous les points de la France sont encourageantes. — La date du 1er novembre est encore la plus rarement choisie. M. le pasteur Bourgeois nous écrit même que dans l'Ardèche, par exemple, au milieu de populations en majorité protestantes, il serait difficile de faire adopter un jour qui ne serait pas un dimanche, et se prononce pour un service réunissant toutes les Eglises d'une même Consistoriale. Nous ajouterons, à ce que nous avons déjà dit sur ce sujet (p. 558), que les contrées où les protestants sont en majorité, et par conséquent où le 1er novembre n'est pas un jour de chômage, sont en très petit nombre, et que s'il est désirable et excellent de réunir plusieurs Eglises dans un seul temple, cela n'empêche pas qu'en outre, dans chaque Église particulière, la fête de la Réformation soit célébrée par un service spécial, par exemple du soir. Il y a même des Églises où, à cette occasion, il y a deux services. Ainsi à Dijon, M. le pasteur Arnal a présidé, le matin du 1er novembre, un culte suivi de Sainte-Cène, et le soir M. le pasteur Cadix y a fait une conférence sur Coligny.

Les sujets traités ont été très variés : à Saint-Ambroix, M. le pasteur Thraen a parlé d'Agrippa d'Aubigné; à Paris (Oratoire), M. Recolin, des origines de la Réforme en France; à Saint-Voy, M. Malan, de l'Église vaudoise; à Chartres, M. Paul de Félice, des Camisards, ainsi que M. Calas à Castelmoron. A Gensac et Pessac, après une prédication de M. Monbrun sur le culte en esprit et en vérité, M. de Saint-Affrique a raconté les origines de la Réforme dans la vallée de la Dordogne, et M. Laforgue, le martyre d'Anne Dubourg.

Plusieurs de nos journaux religieux ont consacré des articles à la fête de la Réformation. *L'Église libre* a rattaché le sien à la circulaire du Comité en tête du *Bulletin* du 15 octobre. Le *Huguenot des Cévennes* du 1er novembre était presque exclusivement consacré à nos souvenirs historiques et renfermait, entre autres, une lettre de Brousson, de 1684, et une autre de Fabre père et fils sur la persécution à Alais en 1738. — Enfin beaucoup d'Eglises nous ont déjà adressé une collecte faite en faveur de la Société, et quelques-unes y ont joint des remerciements pour l'œuvre qu'elle poursuit, lui laissant entrevoir l'avenir plus ou moins éloigné où elle sera partout appréciée et soutenue.

Un dernier mot à M. d'Aussy sur François Lanoue. — Le lecteur se rappelle peut-être notre différend avec M. d'Aussy (*Bull.* 1887, p. 677; 1888, p. 335, 388, 443), qui persiste à soutenir que Lanoue trahit le serment qu'il aurait prêté au duc de Lorraine et conseilla la conversion de Henri IV. M. d'Aussy prend la peine bien inutile de nous le répéter dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er septembre, p. 331. Ne pouvant contredire les dates formelles des *Mémoires de la Ligue* que nous lui avons opposées, il essaie de pallier sa défaite en invoquant la Huguerye dont le témoignage, d'ailleurs suspect, ne prouve absolument rien pour le point en litige. Ne pouvant pas davantage soutenir que Lanoue ait conseillé l'abjuration de Henri IV, M. d'Aussy déclare qu'une conversion par conviction, la seule admise par Lanoue, « c'est déjà une concession ! » et que d'ailleurs : *Non licet inter tantas componere lites !*

Nous ne relèverions pas des répliques aussi embarrassées si nous ne devions ajouter, à notre démonstration de la parfaite loyauté de Lanoue,

une preuve irréfutable : Sur la foi de M. d'Aussy nous avions naïvement cru qu'en effet Lanoue s'était engagé à ne jamais prendre les armes contre le duc de Lorraine. Or en relisant, sur le conseil de M. Hauser, les *points et articles de la délivrance de François Lanoue* (*Correspondance* par K. de Volkaersbeke, p. 233), nous nous sommes aperçu qu'en réalité Lanoue n'avait pris cet engagement qu'à l'égard de Sa Majesté Catholique, c'est-à-dire du roi d'Espagne. Quant au duc de Lorraine, il ne prend d'autre engagement que de lui payer ce qu'il lui doit, ou, à faute de ce faire, de se constituer son ôtage. — Il faut donc, décidément, plus que de l'audace pour soutenir qu'en défendant Charlotte de la Mark contre les princes lorrains, Lanoue a « trahi son serment ».

N. Weiss.

NÉCROLOGIE

M. Ernest Stæhelin. — Cette année marquée pour nous par tant de deuils ne doit pas s'achever sans un hommage rendu dans le *Bulletin* à un pieux pasteur bâlois, qui fut un historien distingué, M. Ernest Stæhelin, décédé le 2 janvier dernier, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Bien jeune encore, mais déjà consacré au saint ministère, après de brillantes études à Erlangen et à Bâle, Ernest Stæhelin vint les compléter à Paris en 1852, et se plongea dans l'histoire du protestantisme français avec une vraie passion. « Ses recherches, dit l'auteur d'une notice que nous avons sous les yeux, devinrent le point de départ de deux ouvrages importants, son livre sur *l'Abjuration d'Henri IV et son influence sur les destinées de la Réformation en France* (Bâle, 1856), qui lui fit obtenir de l'Université de Kœnigsberg le bonnet de docteur, et ses deux volumes sur *Jean Calvin* (Elberfeld, 1860-1863), biographie écrite avec autant de chaleur religieuse que de pénétration philosophique, dont il espérait donner une seconde édition revue et corrigée. » Ce vœu ne s'est pas réalisé; mais l'ouvrage de Stæhelin, fort apprécié par de bons juges, n'en conserve pas moins sa haute valeur. Le volume sur Henri IV, précédé d'une lettre à M. Charles Read, et dédié à notre Société d'histoire, demeure un lien de très grand prix entre l'éminent pasteur disparu de ce monde, il y a moins d'un an, et la Société qui eut le privilège d'inspirer ses premiers travaux (*Bulletin*, t. XIII, p. 70).

« C'est au commerce intime de Stæhelin avec les anciens huguenots, dit l'auteur de la notice déjà citée, qu'il faut faire remonter l'intérêt particulier qu'il éprouva toujours pour les protestants disséminés ou persécutés, et l'ardeur persévérante qu'il mettait à recommander les réformés de France à leurs coreligionnaires de la Suisse allemande. » (*Semaine religieuse* du 21 janvier 1888.)

A tous ces titres le pieux et savant pasteur, auquel on doit de si remarquables études sur notre histoire, avait droit au sincère hommage que nous lui rendons, dans ce recueil, et son nom est inscrit entre ceux de M. de Polenz et du docteur Hagenbach dans les souvenirs reconnaissants de notre Société (*Bull.*, t. XXIV, p. 3).

J. B.

Le Gérant : Fischbacher.

Motteroz. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

ARMAND LODS. **Du droit électoral dans les Églises protestantes,** Étude suivie de circulaires ministérielles relatives aux élections (1852-1888), Paris, Grassart, in-8 de 124 pages. 1888.

Dr LUDWIG KELLER. **Johann von Staupitz und die Anfänge der Reformation,** in-8 de XIII-434 pages. S. Hirzel, Leipzig, 1888.

MM. LOUIS GUIBERT, A. LEROUX, P. et J. DE CESSAC et l'abbé A. LECLER, **Livres de raison, registres de famille et journaux individuels, limousins et marchois.** Limoges, Ducourtieux, Paris, Picard, in-8 de 480 pages. Extrait du *Bull. de la Soc. scientif., hist. et archéol. de la Corrèze*. 1888.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE. **L'expédition des Allemands en France au mois d'octobre 1575, et la bataille de Dormans.** D'après les pièces du temps. Orléans, Herluison, in-8 de 23 pages. Extrait des *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*. 1886.

CHARLES LIOTARD. **Trois lettres inédites de Rabaud de Saint-Etienne.** Extrait des *Mémoires de l'Académie de Nimes*. — Nimes, Clavel, 15 pages in-8. 1884.

— **Documents inédits relatifs aux premiers temps de la Réforme à Nimes,** 1560-1561. Extrait des mêmes *Mémoires*. Nimes, Clavel. 11 pages in-8. 1885.

FRANCIS P. DE LABILLIÈRE. **History of a Cevenol family,** A paper read before the *Huguenot Society of London*. 54 pages in-8. London. 1888.

CHRISTIAN SEPP. **Verboden Lectuur. Een drietal Indices librorum prohibitorum.** 286 p. in-8, Leiden. E. J. Brill. 1889.

FRANCIS CHAPONNIÈRE. **Pasteurs et laïques de l'Eglise de Genève au XIXe siècle.** Seize notices biographiques. 375 p. in-12. Genève, Jullien, 1889.

D. KNAAKE. **D. Martin Luthers Werke.** Kritische Gesammtausgabe, 6 Band. 632 pages grand in-8. Weimar, H. Böhlau, 1888.

R. REUSS. — **Documents relatifs à la situation légale des protestants d'Alsace au XVIIIe siècle,** recueillis à la bibliothèque municipale et aux archives de la ville de Strasbourg. 80 pages in-12. Paris, Fischbacher. 1889.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420 000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

Envoi **franco** *dans toute l'Union postale, sans augmentation de prix.*

La LIBRAIRIE FISCHBACHER fournit les publications françaises et étrangères de tous les éditeurs.

ASSEMBLÉE

DES

PROTESTANTS

DANS LES

CARRIÈRES DE LECQUE

(NIMES)

BELLE LITHOGRAPHIE

Dimensions : **48** centimètres de large sur **33** centimètres de hauteur, à deux teintes, imitant l'impression sur chine, sur un grand papier de luxe format jésus.

Prise à Nîmes, 13, quai de la Fontaine, chez madame veuve **H. PARLONGUE** : **3** fr. **50**, et aux principales librairies protestantes.

Par colis postal, **85** centimes en sus.

The HF Group
Indiana Plant
080648 F 99 00
1/5/2007